

TRANSITION ÉCOLOGIQUE > PAGE 16

Compostage : Suivez la recette !



www.saint-aigulin.fr

P.15
TRAVAUX
SUR LES BORDS
DE DRONE

P.18-19
DOSSIER :
PLAN COMMUNAL
DE SAUVEGARDE

P.23-24
DEUX NOUVEAUX
COMMERCES
DANS LE BOURG

ÉDITO

L' 2024 : une année de projets

année 2023 ne nous aura pas apporté que paix et sérénité. Les différents conflits qui ont perduré et ceux qui ont été déclenchés, ainsi que les attaques et les menaces terroristes en France et en Europe, nous ont imposé un contexte affligeant.

Outre la situation mondiale, notre quotidien lui-même est affecté par des conséquences sur notre économie. L'inflation qui reste à un niveau élevé, les prix de l'énergie qui ont largement augmenté, impactent le pouvoir d'achat de la population, le fonctionnement des entreprises ainsi que des collectivités.

Par ailleurs, les effets dévastateurs du réchauffement climatique se font déjà ressentir et notre commune a dû faire face à plusieurs épisodes d'inondation, de sécheresse et de canicule.

Notre priorité a été de maîtriser les coûts dus à la consommation énergétique. Les horaires de l'éclairage public ont été réduits, des participations ont été demandées aux associations utilisatrices des salles ou bâtiments communaux.

“ L'objectif est de maintenir la qualité de vie de notre commune ”

Nos objectifs principaux ont été de maintenir la qualité de vie de notre commune, tout en poursuivant son développement et en l'inscrivant dans une dynamique de territoire accrue.

Les travaux du lotissement des Grands Champs sont terminés, les lots viabilisés sont à la vente.

Pour cette année 2024 nous ne manquons pas de projets : les travaux de la piscine se termineront fin Avril. Les études pour la réfection des places Mermoz et Victoire sont en cours pour des travaux en 2025. La reconstruction de la passerelle de la Maison de la Dronne et es travaux de rénovation de l'ancien bâtiment de la Mission Locale sont au programme des travaux 2024.

Quelques changements aussi : Le ramassage des ordures en porte à porte Rue Georges Clémenceau, Victor Hugo, Saint Exupéry, Quartier Brisset et avenue de Saintonge (de la mairie jusqu'au rond-point uniquement). La révision du PLU est en cours, un registre est à votre disposition à la mairie, des réunions publiques sont en programmation prochainement. Depuis le 1^{er} janvier nous devons gérer nos biodéchets par compostage, venez en mairie vous inscrire pour retirer un composteur, distribué gratuitement par la Communauté de Communes de Haute Saintonge.

Quelques informations : le projet de résidence seniors habitat inclusif suit son cours, le permis de construire doit être déposé au 1^{er} semestre de cette année. Les travaux du nouveau centre de secours et d'incendie avancent, le déménagement de nos pompiers pourrait coïncider avec la Sainte Barbe.

La commune a par ailleurs, continué à apporter son soutien direct et indirect à l'ensemble de ses associations car elles sont indispensables à notre vie locale. J'adresse un très grand merci à toutes nos associations qui sont les forces vives de notre commune.

Chères habitantes, chers habitants, ne doutez pas que nous mettrons tout en œuvre pour que la commune continue à prospérer et à évoluer vers un lieu d'épanouissement pour chacun d'entre vous.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter, chères habitantes, chers habitants, Mesdames, Messieurs, une excellente année 2024 : bonheur, prospérité et surtout santé à vous et à tous vos proches.

Brigitte QUANTIN
Maire

SOMMAIRE



N°164

Bulletin Municipal d'Informations
de la mairie de Saint-Aigulin
1 rue Victor Hugo
17360 SAINT-AIGULIN
Tél. : 05.46.04.80.16
Fax : 05.46.04.88.13

Ouverture de la Mairie :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Fermée le samedi

Courriel :

contact@saint-aigulin.fr

Visitez notre site :

www.saint-aigulin.fr
www.facebook.com/Saint-Aigulin-Demain

Directeur de la publication :

Brigitte Quantin

Rédaction :

Anne Dribault

Comité de lecture :

Charline Carré
Hélène Legendre
Claude Garnier

Maquette, mise en page

et impression :

Studio KEVART - Saint-Aigulin

Crédits photos :

Couverture : Studio KEVART
Dépôt légal : n°1217 à parution

Le Petit Aigulinois

est distribué dans toutes les
boîtes aux lettres.

Si vous ne le recevez pas,
contactez le service informa-
tion au : **05.46.04.80.16**

Vous pouvez aussi le télécharger
sur le site de la mairie :

www.saint-aigulin.fr

ou flashez ce code :



Nous remercions toutes les
personnes qui ont collaboré à
l'édition de ce bulletin.

Malgré tous nos soins apportés
à cette brochure, des erreurs
ont pu se glisser, merci de bien
vouloir nous en excuser. Sous
réserve d'erreurs typogra-
phiques.

*En fonction des impératifs
communaux, (délai, espaces
disponibles, etc.) le rédacteur
en chef se réserve le droit de
modifier, raccourcir, ou ne pas
publier, les textes qui lui
parviennent.*

**Parution du prochain
numéro : avril 2024**



4 NOTRE COMMUNE

Résumés des Conseils Municipaux :
- Séances du 15 novembre et 14 décembre
Focus sur les services de la mairie
Vœux du maire et du Conseil Municipal
Le Guide des 2 Monts
Travaux sur les bords de Dronne
Compostez, suivez la recette !



18 DOSSIER

Plan Communal de Sauvegarde :
Saint-Aigulin aura bientôt son PCS
Pour le rendre possible, nous avons besoin de vous !



20 VIE LOCALE

Hommage à Tony Poncet les 5, 6 et 7 avril
Un changement de cap pour Christophe Hervaud !
Les P'tites Plumes
Le nouveau Conseil Municipal des Jeunes
ADMR / Donneurs de sang
École élémentaire / Nouveaux commerces
Comité des fêtes / L'ASA



26 VIE ASSOCIATIVE

Abécédaire - ACCA - AHRSA - AMSA-Rockschool
Amicale des Pêcheurs - Cérémonie 11 novembre
RDN - Alliance de la Dronne Football Club
MFR Chevanceaux - Centre de Secours
Pas et Galop - Association Intermédiaire V.I.E
Tennis Club - Les Amis de l'Orgue
Les P'tites Canailles

34 **VIE PRATIQUE**

35 **AGENDA**

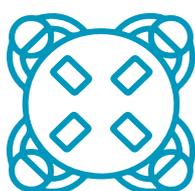
VOS ÉLUS VOUS REÇOIVENT ...

PERMANENCES DU MAIRE sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**
■ Brigitte QUANTIN

PERMANENCES DES ADJOINTS sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**
■ Christophe BONNIN
■ Anne DRIBAUT
■ Yves REIGNER

DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**
■ Dany CELLIER
■ Jacques JULLIEN
■ Patrice PELET
■ Philippe PERNA
■ Jacky GARD

04 DANS VOTRE COMMUNE



Séance du 15 novembre 2023

Extraits du Compte rendu des délibérations du conseil municipal

Cet article dresse un état sommaire des divers sujets abordés en conseil municipal et qui ne font pas l'objet d'un article particulier dans le présent bulletin. Nous vous rappelons que les comptes rendus sont affichés en mairie.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023

APPROUVE A L'UNANIMITE.

OBJET : FINANCES : DÉCISION

MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE CENTRE BOURG : RECTIFICATION D'ÉCRITURES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que lors du précédent conseil, une décision

modificative n°1 du budget Centre Bourg a été votée. Or, lors de la saisie, une erreur matérielle a été commise, qu'il convient aujourd'hui de réparer.

Les écritures sont les suivantes :

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2023	D.M.	MODIFICATION
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
IMMOBILISATIONS	INTÉGRATION TRAVAUX	4 483,00 €	- 4 483,00 €	0,00 €
IMMOBILISATIONS	INTÉGRATION TRAVAUX	0,00 €	+ 4 883,00 €	4 483,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		412 076,00 €	0,00 €	412 076,82 €

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2023	D.M.	MODIFICATION
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
IMMOBILISATIONS	INTÉGRATION TRAVAUX	4 483,00 €	- 4 483,00 €	0,00 €
IMMOBILISATIONS	INTÉGRATION TRAVAUX	0,00 €	+ 4 883,00 €	4 483,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		412 076,00 €	0,00 €	412 076,82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n°2 du Budget Centre Bourg 2023.

OBJET : FINANCES : DÉCISION

MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL : RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que du fait des différentes variations du point

d'indice, de l'augmentation du SMIC, du recrutement de contractuels sur l'année 2023, il apparaît nécessaire d'augmenter les crédits affectés au budget primitif 2023.

Les écritures sont les suivantes :

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2023	D.M.	MODIFICATION
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHARGES GÉNÉRALES	DÉPENSES D'ÉNERGIE	250 000,00 €	- 60 000,00 €	190 000,00 €
CHARGES DU PERSONNEL	PERSONNEL TITULAIRE	410 000,00 €	+ 30 000,00 €	440 000,00 €
CHARGES DU PERSONNEL	PERSONNEL NON TITULAIRE	130 000,00 €	+ 30 000,00 €	160 000,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		2 454 067,87 €	0,00 €	2 454 067,87 €

05 DANS VOTRE COMMUNE

Séance du 15 novembre 2023 (suite)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Approuve la décision modificative n°2 du Budget Principal 2023

OBJET : FINANCES : MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION MENSUELLE AUX GÎTES DE LA DRONNE ET MODIFICATION DU FORFAIT « ÉLECTRICITÉ »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant de location d'un Gîte de la

Dronne en location « transit » (mensuel), est à ce jour fixé à 450 € par mois. Ce prix comprend un forfait « électricité » de 600 kw (kilowatt) par mois.

Aujourd'hui, il convient de réévaluer le montant du loyer, et de prendre en compte l'augmentation du prix de l'électricité.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant du loyer à 500 € par mois, et de fixer le forfait « électricité » à 500 kw par mois, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Également, elle informe le conseil municipal

que les relevés des compteurs électriques entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023 chez les locataires transits ont fait apparaître des dépassements de forfait. Après calcul, le prix du Kw facturé aux gîtes de la Dronne est de 0,16 centimes. Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à adresser les factures correspondantes aux locataires sur la base de ce tarif.

Enfin, Madame le Maire précise que les autres tarifs appliqués restent inchangés. Ces derniers s'établissent donc comme suit :

BASSE SAISON : DU 1^{er} OCTOBRE AU 30 AVRIL

GÎTES	TARIF NUITÉE	TARIF SEMAINE	CAUTION NUITÉE	CAUTION SEMAINE
GÎTES T2	55 €	280 €	100 €	100 €
GÎTES T3	60 €	315 €	100 €	100 €
GÎTES HÔTELIERS	65 €	320 €	100 €	100 €
GÎTE T3 – 2*	70 €	355 €	150 €	150 €

HAUTE SAISON : DU 1^{er} MAI AU 30 SEPTEMBRE

GÎTES	TARIF NUITÉE	TARIF SEMAINE	CAUTION NUITÉE	CAUTION SEMAINE
GÎTES T2	75 €	445 €	100 €	100 €
GÎTES T3	80 €	480 €	100 €	100 €
GÎTES HÔTELIERS	85 €	490 €	100 €	100 €
GÎTE T3 – 2*	90 €	495 €	150 €	150 €

TARIFS LOCATION « MENSUEL ET ENTREPRISE » (DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE)

GÎTES	LOCATION MENSUEL	LOCATION ENTREPRISE	CAUTION
GÎTES T2 OU T3	1 GÎTE 500 €/ MOIS	120 €/ SEMAINE	500 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Décide qu'au 1^{er} janvier 2024, le montant du loyer « transit » (mensuel) aux Gîtes de la Dronne est fixé à 500 € par mois
– Décide que le forfait « électricité » compris

dans ce loyer sera de 500 Kw par mois

– Autorise Madame le Maire à facturer les dépassements de forfait au tarif de 0,16 centimes d'euro par Kw.

– Approuve les tarifs tels qu'exposés ci-dessus.

– Mandate Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : MISE À JOUR DU MONTANT DES LOYERS DE DEUX LOGEMENTS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Saint-Aigulin dispose de plusieurs logements, loués à des particuliers. A ce jour, deux montants de loyer sont à mettre à jour, suite à l'entrée dans les logements de deux nouveaux locataires, à savoir :

LOYERS LOGEMENTS APPARTENANTS À LA COMMUNE

DÉSIGNATION	ADRESSE	MONTANT DU LOYER	MONTANT CHARGES
LOGEMENT	7 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC	580 €	20 €
LOGEMENT	6 BIS AVENUE DE SAINTONGE	502,10 €	20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Approuve le montant des loyers de la Commune tels que décrits ci-dessus.

– Dit que les loyers de la Commune seront imputés en recettes de fonctionnement du

Budget Principal
Mandate Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : FINANCES : DÉTERMINATION DU MONTANT DU LOYER D'UN BUREAU À LA

MAISON DES SERVICES POUR L'ASSOCIATION VIE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le souhait de l'Association V.I.E., qui occupe actuellement un local de l'ancienne Mairie,

Séance du 15 novembre 2023 (suite)

d'intégrer un bureau de la Maison des Services. Ce bureau serait le bureau « bleu ».

La mise à disposition débuterait le 22 novembre 2023, et le loyer serait exigé à compter du 1^{er} décembre 2023.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette demande, et de fixer le montant du loyer à 250 € par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Accepte** de louer le bureau « bleu » à l'association V.I.E., à compter du 22 novembre 2023

– **Fixe** le montant du loyer à 250 € par mois, exigible à compter du 1^{er} décembre 2023

Mandate Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT D'UN MANAGER DE COMMERCE (CONTRAT DE PROJET)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Saint-Aigulin, avec les Communes de Pons, Saint-Genis de Saintonge, Jonzac, Mirambeau, Montendre, Montguyon et la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge ont officiellement intégré le programme « Petites Villes de Demain » le 14 avril 2021, lors de la signature de la convention d'adhésion.

Dans ce cadre, une convention cadre « Petites Villes de Demain », laquelle vaut convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) a été signée par les différentes communes citées en préambule. Elle fait apparaître 5 axes structurants et notamment les axes 2, 3 et 4 correspondant respectivement à renforcer la vocation économique du territoire, préserver et valoriser le cadre de vie et renforcer les services à la population.

Pour pouvoir agir sur ces trois axes, les communes de Montendre et Montguyon souhaitent s'associer à la Commune de Saint-Aigulin pour pouvoir bénéficier des services d'un manager de commerce dont les missions seraient les suivantes :

– Contribuer à la définition et la mise en place de la stratégie de revitalisation du centre-ville et de son plan d'actions

– Mettre en place un observatoire du commerce et des cellules commerciales

– Accompagner la diversification et l'extension de l'offre commerciale en centre bourg afin de renforcer leur attractivité

– Travailler à la redynamisation des marchés hebdomadaires

– Réaliser un état des lieux des futures cessations d'activité et accompagner les reprises avec des partenaires opérationnels

– Prospector et accompagner les porteurs de projet

Tout autre mission permettant de concourir aux objectifs de revitalisation des communes et touchant à la stratégie commerciale

L'affectation du manager de commerce en

temps de travail serait répartie de la façon suivante :

– A la Mairie de Saint-Aigulin, à raison de 8,75/35ème (1/4 temps)

– A la Mairie de Montguyon, à raison de 8,75/35ème (1/4 temps)

– A la Mairie de Montendre, à raison de 17,50/35ème (1/2 temps)

La Commune de Saint-Aigulin porterait le recrutement à temps complet de cet agent et lui verserait donc sa rémunération.

Annuellement, la commune de Montguyon reverserait 25% et la commune de Montendre 50% des frais liés au poste de manager de commerce, à savoir : frais de salaires, frais de déplacement, frais d'acquisition de matériel (administratif, informatique, téléphonie...) et tous les frais engendrés par la réalisation des missions confiées au manager de commerce, à l'exception du mobilier de bureau, fourni par chacune des communes.

En parallèle, sur le coût salarial chargé et les frais de déplacement et de formation, le FEDER peut subventionner à hauteur de 80%. Ainsi les 20% restant seraient répartis au prorata du temps de travail indiqué plus haut, pour chacune des communes.

Ce type d'emploi entre dans le cadre des « contrats Projets », conformément au Décret n°2020-172 du 27 février 2020. Les missions ont été déterminées plus haut, le profil souhaité est défini ci-dessous :

– Compétences en aménagement, développement local et développement de l'économie de proximité

– Maîtrise des techniques de prospection commerciale et immobilière, d'animation et de coordination des différents acteurs,

– Sens du service public

– Qualités relationnelles avérées et aptitude au travail partenarial

– Maîtrise du mode projet

– Connaissance du fonctionnement administratif, financier, juridique et décisionnel des collectivités territoriales

– Sens de la diplomatie et de la négociation

– Autonomie, esprit d'initiative et de créativité, réactivité et disponibilité

Sa rémunération sera calculée, compte-tenu de la nature des fonctions à exercer, dans le cadre d'emploi de catégorie A, en référence à la grille indiciaire des Attachés Territoriaux.

Ce poste sera ouvert aux contractuels, sans exclure les candidatures de fonctionnaires par voie de détachement (Art. 3 alinéa II loi 84-53). Ceci exposé, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Vu** le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L.332-24 à L.332-26,

– **Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

notamment son article 3,

– **Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

– **Vu** l'article L.332-24 du Code Général de la Fonction Publique, stipulant que pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, les collectivités peuvent recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération,

– **Vu** le décret n°2019-1414 du 9 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

– **Considérant** qu'il est nécessaire de créer un emploi non permanent afin de pouvoir recruter un agent contractuel pour mener à bien le projet « Manager de Commerce » tel que décrit ci-dessus,

– **Décide** de créer, à compter du 1^{er} avril 2024, pour une durée maximum de 3 ans, un emploi non permanent à temps complet, dans le grade d'attaché territorial (catégorie A), en tant que manager de commerce

– **Autorise** Madame le Maire à déterminer la rémunération de cet agent selon la nature de ses fonctions et de son profil. La rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du cadre d'emploi précité.

– **Indique** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence

– **Autorise** Madame le Maire à solliciter toutes les subventions possibles dans le cadre de ce recrutement

– **Approuve** la mise à disposition du Manager de Commerce auprès des Communes de Montendre et Montguyon

– **Autorise** Madame le Maire à signer la convention correspondante à cette mise à disposition

– **Autorise** Madame le Maire à signer tout document à intervenir dans ce cadre

– **Indique** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de recruter un agent temporaire pour renforcer les services techniques, suite à la prochaine mutation d'un agent vers une autre collectivité.

Madame le Maire propose de recruter un agent contractuel, sur la base d'un emploi non permanent pour un accroissement d'activité à

Séance du 15 novembre 2023 (suite)

temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article L.332-23,1° du Code Général de la Fonction Publique, à compter du 1^{er} novembre 2023, pour une période de un an, sur la base du grade d'Adjoint Technique, indice majoré 361. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

– **Article 1 :** De créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, pour une période de un an à compter du 1^{er} novembre 2023.

– **Article 2 :** Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique, Indice majoré 361.

– **Article 3 :** Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} novembre 2023.

– **Article 4 :** Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : MISE EN PLACE DE L'ALLOCATION POUR PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS (APEH)

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les articles L731-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique ont généralisé le droit à l'action sociale pour tous les agents territoriaux et ont précisé qu'il appartenait à chaque collectivité de définir, par délibération, le type d'actions et le montant des dépenses qu'elle entendait engager dans la réalisation des prestations d'actions sociales.

Dans ce cadre, il est proposé d'instaurer une nouvelle prestation d'action sociale au bénéfice des agents communaux à savoir l'allocation aux parents d'enfants handicapés (APEH).

Madame le Maire explique que cette allocation est une prestation sociale destinée à aider les parents d'enfants handicapés séjournant dans des établissements spécialisés qui assurent une éducation adaptée, un accompagnement social ou médico-social ou une aide au travail. Le taux d'incapacité de l'enfant doit être au moins égal à 50%.

Il est proposé de mettre en place cette allocation selon les conditions suivantes :

– L'allocation sera versée à la demande de l'agent pour un enfant en situation de handicap de moins de 20 ans bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

– Les bénéficiaires sont : les agents stagiaires et titulaires de la fonction publique territoriale

ainsi que les agents contractuels (de droit privé et public) s'ils justifient d'une présence continue, au sein des services municipaux, d'au moins 6 mois

– Son montant mensuel est de 172,46 € au 1^{er} janvier 2023 sans condition de ressources et fait l'objet d'une revalorisation régulière par voie de circulaire

– Cette prestation est versée aux agents à temps complet, non complet ou partiel sans aucune réduction du montant de l'allocation

– Les agents en congés de maladie ou accident de service conservent leur droit

– Les agents en détachement auprès de la collectivité peuvent en bénéficier

– L'allocation est versée mensuellement jusqu'à l'expiration du mois au cours duquel l'enfant atteint l'âge de 20 ans

– Pour les enfants placés en internat, le versement concerne uniquement les périodes de retour au foyer.

Cette allocation ne sera pas cumulable avec l'allocation aux adultes handicapés (AAH), la prestation compensatrice du handicap (PCH), l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

Afin de bénéficier de cette allocation, l'agent produira à l'appui de sa demande, le cas échéant, les documents suivants :

– Carte d'invalidité

– Notification de la commission départementale d'éducation spéciale attribuant à la famille l'allocation d'éducation spéciale ou la notification de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)

– Attestation de l'employeur du conjoint attestant du non-versement de cette allocation Ceci exposé, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la mise en place de l'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil Municipal,

– **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

– **Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

– **Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 21 septembre 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité : décide :

– **D'approuver** la mise en place de l'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (APEH) à compter du 1^{er} janvier 2024.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : PROJET DE MUTUALISATION PAR LE CDG 17 POUR LA PROTECTION SOCIALE PRÉVOYANCE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la réforme de la protection sociale complémentaire initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la

fonction publique et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et à leur financement, rend la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque prévoyance de leurs agents obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025.

La couverture prévoyance ou « garantie maintien de salaire » couvre les risques liés à l'incapacité de travail, et le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès.

L'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux prévoit que l'employeur doit contribuer à hauteur de 50% minimum de la cotisation payée par ses agents. Cette participation doit se faire par le biais d'un contrat collectif à adhésion obligatoire dont les garanties doivent prévoir à minima un maintien de 90% du salaire net en cas d'incapacité temporaire de travail et d'invalidité permanente.

Le dispositif réglementaire prévoit donc deux possibilités pour les collectivités, exclusives l'une de l'autre, s'agissant de la couverture prévoyance :

– La mise en place d'une convention de participation via une procédure de mise en concurrence lancée en propre

– L'adhésion à une convention de participation proposée par leur Centre de Gestion

Aux termes de l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 les centres de gestion ont, en effet, l'obligation de conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Par conséquent, le Centre de Gestion de la Charente-Maritime a décidé de lancer en 2024 une procédure de marché public afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

L'article 3.2 de l'accord collectif du 11 juillet 2023 prévoit la nécessité de négocier, préalablement au lancement de la procédure de marché public, un accord avec les organisations syndicales représentatives afin de définir les garanties du futur contrat et de désigner un comité paritaire de pilotage pour sa passation et son suivi. Le mandat donné pour lancer la consultation implique donc que soit également donné mandat au Centre de Gestion pour mener cette négociation.

Afin de respecter l'échéance imposée par le décret et en fonction des mandats confiés par les collectivités, le Centre de Gestion devrait être en mesure de proposer une convention de participation dans le domaine de la prévoyance à l'été 2024 pour un début d'exécution du marché au 1^{er} janvier 2025.

Séance du 15 novembre 2023 (suite)

A l'issue de cette consultation les collectivités conserveront l'entière liberté de signer ou non la convention de participation qui leur sera proposée.

Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat qui seront amenées à la présenter à leur organe délibérant.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique,
 - **Vu** l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021,
 - **Vu** le décret n°2022-581 du 20 avril 2022,
 - **Vu** l'accord collectif national du 11 juillet 2023,
 - **Vu** la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Charente-Maritime approuvant le lancement d'une consultation pour conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance,
 - **Vu** l'avis du comité social territorial du Centre de Gestion de la Charente-Maritime,
 - **Vu** l'exposé de Madame le Maire,
- Considérant** l'intérêt de participer au marché mutualisé proposé par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime et afin de pouvoir prendre une décision avant fin 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De se joindre à la convention de participation** dans le domaine de la prévoyance que le Centre de Gestion de la Charente-Maritime prévoit de conclure conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et de lui donner mandat :
- Pour **lancer la consultation** nécessaire à sa conclusion et
- Pour **négoier un accord** avec les organisations syndicales représentatives
- **De donner mandat au Maire** pour déterminer avec le Centre de gestion les conditions de déroulement de la négociation et les modalités de conclusion de cet accord ainsi que pour approuver l'accord négocié conformément à l'article L224-3 du CGFP
- **Prend acte** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion dont la prise d'effet sera fixée au 1^{er} janvier 2025.

OBJET : RESTAURATION SCOLAIRE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE FOURNITURE DES REPAS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de fourniture des repas signée entre la Commune, le Conseil Général de Charente-Maritime et le Collège Bernard Roussillon arrive à son terme. Elle en expose

les dispositions.

Il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur son renouvellement, pour un an, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le renouvellement de la convention de fourniture des repas qui lie la Commune au Conseil Général de la Charente-Maritime et au Collège Bernard Roussillon, pour une période de un an à compter du 1^{er} janvier 2024.
- **Mandate** Madame le Maire à l'effet de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

OBJET : ASSOCIATION : ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION DE DÉFENSE FORESTIÈRE CONTRE L'INCENDIE

Vu le Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies ;

Considérant que le massif de la Double Saintongeaise, qui s'étend sur le canton des Trois Monts, est un massif forestier classé à risque feux de forêt par le Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies. Ce massif, d'une superficie boisée de plus de 34 000 hectares s'étend sur 28 communes du canton. A la suite de l'année 2022 qui a vu des incendies catastrophiques se déclarer partout en France mais également en Charente-Maritime et Charente, le risque incendie pèse toujours très fort sur le massif forestier de la Double saintongeaise.

Considérant que des événements climatiques et catastrophiques se multiplient sur le territoire, notamment avec des orages violents et des tempêtes de grêle qui occasionnent de graves dégâts matériels.

Considérant qu'afin de pouvoir prévenir ces événements et intervenir lorsqu'ils se déroulent, les communes du canton des Trois Monts et des partenaires institutionnels ont réfléchi à une structure de mutualisation afin de diminuer les coûts et mobiliser davantage de moyens techniques et humains.

Considérant qu'il est ainsi proposé de créer une structure associative, basée sur la loi du 1^{er} juillet 1901 qui serait nommée « Association de Prévention et d'Intervention en cas d'Événements Naturels des Trois Monts » ou « APIEN des Trois Monts ».

Considérant que le modèle proposé permet de réunir dans la même structure des collectivités territoriales ou groupements de collectivités (communes, CDCHS, Département, Région), des structures pouvant être intéressées par l'objet statutaire (SDIS 17, l'ONF, les entreprises et propriétaires forestiers...) ainsi que des bénévoles qui souhaitent offrir leur temps et leurs services pour agir.

Considérant que l'association aura concrètement comme objet de mener des actions de prévention et d'intervenir lors de

l'apparition de catastrophes naturelles ou d'événements présentant un risque pour la population sur le canton des Trois Monts. Cela comprend à la fois les incendies et l'apparition de phénomènes climatiques tels que notamment les tempêtes, les orages, la grêle, les inondations, les tremblements de terre...etc.

Considérant la nécessité de nommer un(e) référent(e) sur la commune afin d'aider au mieux les secours lors de l'apparition d'événements naturels.

Considérant que l'association sera administrée par l'Assemblée générale des membres, un Conseil d'administration composé de 15 membres élus (8 collectivités territoriales, 5 membres agréés et 2 membres bénévoles) et par un Bureau composé d'un Président, d'un trésorier et d'un secrétaire élus par le Conseil d'administration.

Au vu de l'intérêt de cette association pour la commune, qui permettra d'organiser les moyens humains et techniques pour prévenir les événements et intervenir lorsqu'ils se produiront sur le territoire communal, il est proposé d'y adhérer.

OUI l'exposé du Maire et la lecture faite des Statuts de l'association ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les statuts de l'association
- **Dit** que la Commune de Saint-Aigulin adhèrera à cette association, si deux conditions cumulatives sont remplies :
 - Accord sur le montant de la cotisation, qui devra être approuvé par une délibération ultérieure du Conseil Municipal
 - L'association doit s'assurer du concours des Anciens Sapeurs-Pompiers de Haute Saintonge
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Séance du 14 décembre 2023

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2023

APPROUVE A L'UNANIMITÉ.

OBJET : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA PISCINE MUNICIPALE : APPROBATION DE TRAVAUX RELATIFS À LA CHAUDIÈRE, AUX MENUISERIES ET À LA MODIFICATION DES LOCAUX

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux supplémentaires sont apparus nécessaires dans le cadre des travaux de la piscine. Elle en explique les raisons.

Il s'agit :

- Déplacement de la chaudière, pour un montant de 10.130 € HT, soit 12.156 € TTC
- Remplacement des menuiseries, pour un montant de 28.307,40 € HT, soit 33.968,88€ TTC
- Modification des locaux, pour un montant de 29.434 € HT, soit 35.320,80 € TTC

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les travaux supplémentaires suivants :
 - Déplacement de la chaudière, pour un montant de 10.130 € HT, soit 12.156 € TTC
 - Remplacement des menuiseries, pour un montant de 28.307,40 € HT, soit 33.968,88€ TTC
 - Modification des locaux, pour un montant de 29.434 € HT, soit 35.320,80 € TTC
- **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision

OBJET : CLASSEMENT DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT COMMUNAL "DES GRANDS CHAMPS" DANS LE DOMAINE PUBLIC

Vu la réglementation en vigueur et notamment

les articles L 141–1 et L 141–3 du code de la voirie routière ;

Madame le Maire rappelle que les voies nouvelles du lotissement communal "Des Grands Champs", parcelle H 1546, doivent être transférées du domaine privé de la commune au domaine public pour acquérir le statut de voie communale.

Madame le Maire propose de transférer les voies nouvelles du lotissement communal "Des Grands Champs", parcelle H 1546, Rue Emile Zola et Rue du Capitaine Alfred Dreyfus, du domaine privé vers le domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** le classement de la voie nouvelle du lotissement communal " Des Grands Champs", parcelle H 1546, Rue Emile Zola et Rue du Capitaine Alfred Dreyfus, dans le domaine public ;
 - **Précise** que le tableau des voies communales sera mis à jour.
- Les modifications seraient donc les suivantes :

VOIE COMMUNALE	APPELLATION	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés et du point d'extrémité	Long. en mètre	Anc. Appellation
35U	Rue Emile Zola	Part de la VC5u (rue Emile Zola) et s'arrête à la VC4u (rue des Grands Champs)	393	Parcelle H 1546
35UE1	Rue Emile Zola	Part de la VC35u (Rue Emile Zola) et s'arrête en impasse	36	Parcelle H 1546
36U	Rue du Cap. Alfred Dreyfus	Part de la VC5u (Lot. Les Grands Champs) et s'arrête à la VC35u (Rue Emile Zola)	62	Parcelle H 1546
37U	Rue du Cap. Alfred Dreyfus	Part de la VC35u (Rue Emile Zola) et s'arrête en impasse	108	Parcelle H 1546

Par suite, la longueur totale des voies communales à caractère de rue est portée de :
– 8 790 mètres à 9 389 mètres.

La longueur des voies communales deviendrait donc la suivante :

- Voies communales à caractère de chemin : 35 880 m
- Voies communales à caractère de rue : 9 389 m
- Soit un total de voies communales à caractère de chemin et de rue de : 45 269m
- Voies communales à caractère de Place : 30 038 m

OBJET : FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERTS POUR LA VÉGÉTALISATION DES VOIES NOUVELLES CRÉÉES LIEUDIT LES GRANDS CHAMPS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que des voies nouvelles ont été créées au lieudit les Grands Champs. Aujourd'hui, il convient de procéder à la végétalisation de ces

voies. Après consultation, le montant de ces travaux s'éleverait à 22.657,80 € HT, soit 27.189,36 € TTC.

Afin de financer ces travaux, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande de subvention au titre du Fonds Vert, Axe 2 « Renaturation des villes et des villages », à hauteur de 80% du montant hors taxe des travaux, soit une subvention d'un montant de 18.126,24 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les travaux de végétalisation des voies nouvelles créées au lieudit les Grands Champs, à savoir la Rue Emile Zola et la Rue du Capitaine Albert Dreyfus, pour un montant de 22.657,80 € HT, soit 27.189,36 € TTC.
- **Autorise** Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Vert,

Axe 2 « Renaturation des villes et des villages », à hauteur de 80% du montant hors taxe des travaux, soit une subvention d'un montant de 18.126,24 €.

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : FINANCES : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DES COMMUNES DE LA BARDE, BOSCAMNANT ET LA GENÉTOUZE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les écoles maternelle et élémentaire de Saint-Aigulin sont écoles de secteur pour les communes de La Barde, Boscamnant, et La Genétouze, qui participent financièrement aux dépenses de fonctionnement de ces établissements.

Le montant de cette participation est fixé à 1.260 € par élève de l'école maternelle, et 1.052 € par enfant de l'école élémentaire.

Pour l'année 2023, le montant de la participation de chacune de ces communes est déterminé de la manière suivante :

Séance du 14 décembre 2023 (suite)

COMMUNE DE LA BARDE				
ECOLE ELÉMENTAIRE		ECOLE MATERNELLE		
NOMBRE D'ÉLÈVES	COÛT	NOMBRE D'ÉLÈVES	COÛT	TOTAL
12	12 624,00 €	11	13 860,00 €	26 484,00 €

COMMUNE DE BOSCAMNANT				
ECOLE ELÉMENTAIRE		ECOLE MATERNELLE		
NOMBRE D'ÉLÈVES	COÛT	NOMBRE D'ÉLÈVES	COÛT	TOTAL
13	13 676,00 €	6	7 560,00 €	21 236,00 €

COMMUNE DE LA GENETOUBE				
ECOLE ELÉMENTAIRE		ECOLE MATERNELLE		
NOMBRE D'ÉLÈVES	COÛT	NOMBRE D'ÉLÈVES	COÛT	TOTAL
5	5 260,00 €	2	2 520,00 €	7 780,00 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les montants de la participation des communes de La Barde, La Genétoube et Boscamnant aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire de Saint-Aigulin tels que définis ci-dessus
- **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : FINANCES : APPROBATION DE L'ACTUALISATION DU PRIX DE VENTE DES LOTS DU LOTISSEMENT LES GRANDS CHAMPS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de création du lotissement les Grands Champs se sont achevés en septembre 2023.

Après actualisation, elle présente la synthèse des coûts de ces travaux, dont le montant total s'élève à 881.001,70 € HT, soit 1.057.202,04 € TTC.

Elle présente également l'actualisation du prix de vente de chacun des lots (en annexe), dont le montant permet de couvrir le montant des dépenses liées aux travaux de création du lotissement.

Afin de démarrer la vente des lots, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'actualisation des tarifs, à l'exception du lot n°21, déjà promis à la vente sur la base du prix de vente défini par délibération en date du 08 décembre 2022 et

d'un montant de 27.815 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'actualisation des prix de vente des lots du Lotissement les Grands Champs, tels que présentés en annexe.
- **Dit** que par exception, le lot n°21, déjà promis à la vente sur la base du prix de vente défini par délibération en date du 08 décembre 2022, sera vendu au prix de 27.815 €.
- **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : DEMANDE D'AGRÈMENT POUR LE RECOURS AU SERVICE CIVIQUE

Madame le Maire expose que le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation, et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois, de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des

jeunes de toute origine sociale et culturelle pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société. Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout une étape de vie, d'éducation citoyenne par action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'aient été leurs formations ou difficultés antérieures. Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la collectivité de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil :

- D'autoriser Madame le Maire à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) ;
- D'autoriser la formalisation de missions ;

Séance du 14 décembre 2023 (suite)

– D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application ;

– De donner son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément ;

– De dégager les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

– **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

– **Vu** le Code du Service National,

– **Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

– **Vu** la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;

– **Vu** la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide :

Article 1 : D'autoriser Madame le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application ; – de donner son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément ; – de dégager les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

Article 2 : Madame le Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : ATTRIBUTION D'UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'élection du nouveau Conseil Municipal des Jeunes a lieu en novembre 2023, pour les deux prochaines années.

Afin de permettre au CMJ de développer des projets, elle propose de lui allouer un budget annuel de fonctionnement, d'un montant de 2.000 € annuel.

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** l'attribution au Conseil Municipal

des Jeunes d'un budget de fonctionnement annuel d'un montant de 2.000 €

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision

OBJET : FINANCES : DONNÉS ET LEGS VERSÉS PAR DEUX ASSOCIATIONS POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que deux associations de la Commune souhaitent faire un don à la Commune pour l'acquisition de divers matériels.

Tout d'abord, l'Inter-association souhaite participer au financement du remplacement de la robinetterie des évier du Foyer Municipal, à hauteur de 850 € pour une dépense totale de 947,76 €.

Ensuite, l'ASA (Alliance Saint-Aigulinoise) souhaite participer au financement de l'acquisition d'un plancher bois, à hauteur de 2.400 €, pour une dépense totale de 2.760 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Accepte** le don de l'Inter-Association pour le financement du remplacement de la robinetterie des évier du Foyer Municipal, à hauteur de 850 €

– **Accepte** le don de l'A.S.A. (Alliance Saint-Aigulinoise) pour le financement de l'acquisition d'un plancher bois, à hauteur de 2.400 €

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Madame le Maire précise que la Loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 Mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de « planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires ».

Ainsi, à travers son article 15, ladite Loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.

Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers nécessiteront selon la puissance installée, la création d'un comité de projet lors de la phase de concertation par le

porteur de projet et à ses frais.

Madame le Maire précise que ces zones doivent faire l'objet d'une concertation du public. Cette concertation n'étant pas définie au travers de la Loi APER, c'est aux communes qu'il revient d'en définir les modalités.

Madame le Maire précise les modalités de concertation qui seront mises en œuvre par la commune :

– Communication dans la presse, le site internet, ou autre média, etc.

– Registre et carte mis à disposition du public Les zones d'ores et déjà délimitées sont présentées en annexe.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Identifie** les zones d'accélération des énergies renouvelables telles que mentionnées en annexes 1 et 2 ;

– **Charge** Madame le Maire ou son représentant de transmettre les zones identifiées, au référent préfectoral et à la communauté de communes de Haute Saintonge.

OBJET : MOTION DE SOUTIEN AU PROJET D'IMPLANTATION D'EPR2 SUR LE SITE DU BLAYAIS

Alors que la crise énergétique suscite un regain d'opinions positives en faveur de l'énergie nucléaire, reconnue par 2 français sur 3 comme étant une énergie d'avenir, et que l'arrêt dans quelques années des quatre réacteurs de la centrale du Blayais inquiète de plus en plus la population riveraine et ses élus, la perspective d'implantation de réacteurs EPR2 de nouvelle génération sur ce site est ressentie comme une dernière chance à ne pas laisser passer.

En l'absence d'une nouvelle installation nucléaire sur ce site, l'arrêt de la centrale à une échéance que l'on espère la plus lointaine possible, aura des conséquences importantes sur l'économie de la Haute Gironde et au-delà, mais aussi sur sa vie sociale avec 2.000 à 4.000 emplois supprimés et la disparition de nombreuses PME travaillant sur le site ou à proximité. 9.400 personnes qui vivent dans son environnement proche mais aussi sur les départements de la Gironde et de la Charente-Maritime en subiront les conséquences. S'ajoutera la perte des retombées fiscales (57 millions d'euros en 2022) qui profitent aujourd'hui aux collectivités territoriales et à la population. Enfin, à plus long terme, les arrêts de Golfech puis de Civaux transformeront ce territoire en un désert énergétique.

Un premier lot de six EPR2 faisant partie d'un

Séance du 14 décembre 2023 (suite)

programme de relance du nucléaire décidé par le président Macron a trouvé ses sites d'implantation avec Penly, Gravelines et Budget grâce au soutien des présidents de leur région. Un deuxième lot de huit réacteurs EPR2 en option offre une dernière possibilité de rattrapage pour les régions éventuellement intéressées.

EDF a précisé que le choix des futurs sites qui accueilleront les réacteurs EPR2 (deux par site) sera fondé sur trois critères d'ordre technique (source froide), foncière et politique (acceptation sociale). Les deux premiers critères feront l'objet d'une étude de sûreté réalisée par cette entreprise pour autant que le troisième critère soit avéré. Ils seront évalués en lien avec l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) et avec RTE (Gestionnaire du réseau

de transport d'électricité français). Après la phase de débat public, c'est l'Etat qui fera le choix des futurs sites, notamment en fonction du soutien local pour le projet.

Dès lors, la forte mobilisation du territoire au côté d'EDF sera une condition déterminante dans le choix des sites qui seront retenus en 2026 pour l'implantation des huit EPR2.

Or, le site du Blayais dispose de nombreux atouts qui répondent aux exigences techniques d'EDF pour accueillir une nouvelle installation nucléaire qui succèderait à l'installation existante. S'y ajoute la mobilisation de tous les acteurs du territoire, convaincus de l'intérêt de ce projet pour ses entreprises et ses habitants. Alain Rousset, président de la Région Nouvelle Aquitaine, a apporté son soutien au projet du

Blayais et EDF a décidé de retenir ce site sur la liste des sites qui feront l'objet d'une étude de sûreté.

En conséquence de quoi, il est proposé aux conseillers municipaux de soutenir le projet d'implantation d'une nouvelle installation nucléaire composée de deux EPR2 sur le site de Braud-et-St-Louis (Gironde).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

1 abstention (Jacques JULLIEN)

17 voix pour

– Approuve la motion de soutien d'implantation d'une nouvelle installation nucléaire composée de deux EPR2 sur le site de Braud-et-St-Louis (Gironde).

ADMINISTRATION

Focus sur les services de la Mairie



A l'accueil de la Mairie, Odile et Sylvie vous reçoivent et peuvent vous aider pour vos dossiers de :

- Elections : inscription sur les listes électorales
- Cimetière : achat de concessions
- Recensement militaire, pour les jeunes dès l'âge de 16 ans
- Renseignements administratifs d'ordre général
- Urbanisme : le dépôt des dossiers de permis de construire, de déclaration préalable, de certificat d'urbanisme peut se faire au guichet de la Mairie, mais vous pouvez également les déposer sur internet sur la plateforme suivante : <https://webads.haute-saintonge.org/NetADS/sve/CCHS17>
- Cadastre : toute demande de renseignement concernant le cadastre se fait OBLIGATOIREMENT sur rendez-vous. pour prendre rendez-vous, appeler le 05.46.04.80.16, ou envoyer un mail à communication@saint-aigulin.fr

Les demandes d'établissement de cartes d'identité ou passeport se font à la Maison des Services
72 rue Victor Hugo 17360 Saint-Aigulin
Tél. : 05.46.04.90.01 ou 06.72.93.55.73.

Mickaël assure quant à lui les fonctions de comptable, et gère l'état civil et le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

- Concernant l'état civil, il est chargé de préparer les dossiers de mariage, Pacs, baptême républicain, reconnaissance anticipée ; ces dossiers se préparent UNIQUEMENT sur rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous, appeler le 05.46.04.93.00 ou envoyer un mail à ccas@saint-aigulin.fr

- Concernant le CCAS, et la constitution des dossiers de banque alimentaire et les dossiers APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) : ces dossiers sont désormais à déposer à la Maison des Services
72 rue Victor Hugo 17360 Saint-Aigulin
Tél. : 05.46.04.90.01.

Nous vous remercions pour l'attention portée à ces informations qui facilitent le traitement de vos demandes et les délais associés.

ACTUALITÉS

Vœux du maire et du Conseil Municipal à la population le 5 janvier 2024



Cette année les traditionnels vœux du Maire ont renouvelé leur succès, vendredi 5 janvier au foyer municipal de Saint-Aigulin. Entourés de l'ensemble des conseillers municipaux, de l'équipe municipale du conseil des jeunes et de ses collègues Maires, Brigitte QUANTIN a adressé ses vœux de santé, bonheur et réussite aux nombreux Saint-Aigulinois et Saint-Aigulinoises présents.

Après un bref résumé des actualités 2023, guerre, terrorisme, inflation et le réchauffement climatique, Madame le Maire énumère les travaux structurants de l'année passée en présentant tout d'abord les travaux de réhabilitation de la piscine municipale, du lotissement des grands Champs, la réfection de la toiture du gymnase Guy Epaud et la pose de panneaux photovoltaïques, l'installation du jardin d'enfants et du skate park pour les plus importants, avant d'expliquer les causes du retard de l'installation de la vidéo protection essentiellement dû au délai d'obtention de l'autorisation administrative nécessaire.

Puis Madame le Maire donne quelques informations concernant l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) et les premières aides dispensées ainsi que sur la révision en cours du PLU, avant de procéder à la présentation du nouveau conseil municipal des jeunes.

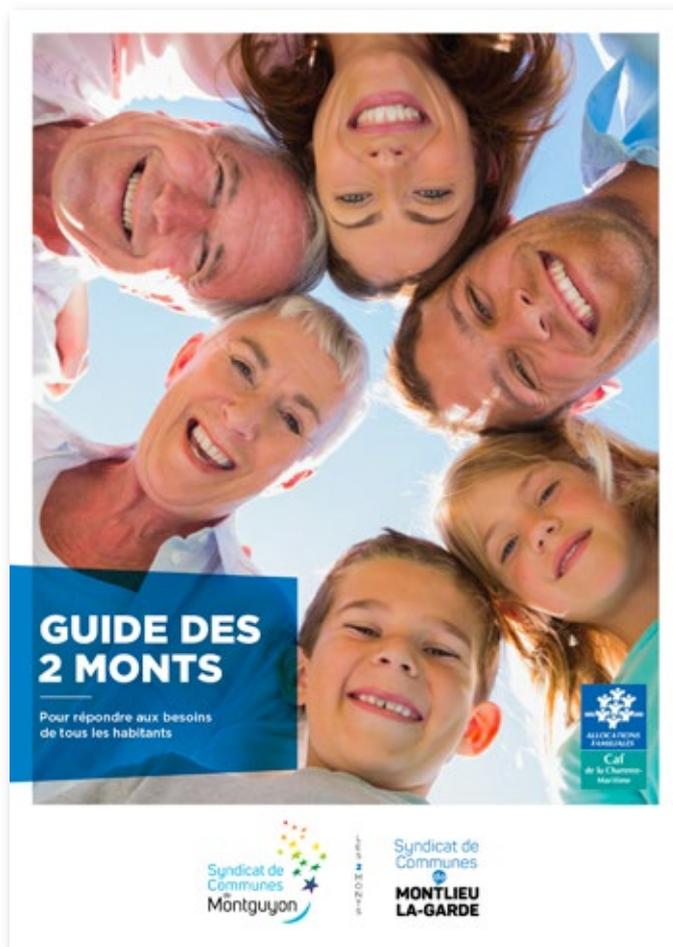
Puis c'est le tour des projets 2024 avec une nouvelle passerelle pour la maison de la Dronne, la réfection des toitures de l'ancienne mairie et du théâtre Tony Poncet, la rénovation des salles qui étaient attribuées à la mission locale, maintenant installée à la maison des services. Également, Madame le Maire apporte des précisions sur des dossiers en cours, notamment l'arrivée d'un médecin 1er trimestre 2024, le projet de résidence sénior habitat inclusif qui suit son cours, avec un dépôt du permis de construire en 2024.

En tant que Présidente du syndicat de communes de Montguyon, le SICOM, (14 communes de l'ex canton de Montguyon) Brigitte QUANTIN présente le projet de la nouvelle Brigade territoriale Autonome (BTA) de gendarmerie qui va se construire à Saint-Martin d'Ary et qui regroupera les brigades de Montguyon et Saint-Aigulin : cette brigade, constitué d'un bâtiment administratif et de 14 pavillons individuels, desservira 20 communes. Mme le Maire remercie ses adjoints, ses conseillers municipaux, l'ensemble des agents communaux ainsi que tous les acteurs qui permettent à la commune de fonctionner sans oublier les associations qu'elle remercie et félicite pour leur investissement et leur dynamisme. Cette soirée s'est terminée par le partage du verre de l'amitié.



SIVOM ET SICOM

Un Guide des 2 Monts vous a été remis avec votre bulletin municipal



Un long et beau chemin depuis la réunion des deux syndicats de communes, le SIVOM de Montlieu la Garde et le SICOM de Montguyon concernant la compétence enfance jeunesse. Réunis pour porter un projet de territoire, devenu le territoire des deux Monts.

Une volonté commune d'intégrer une démarche pour construire un projet social à travers une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire des deux Monts, concrétiser par la signature d'un accord entre la caisse d'allocations familiales de Charente-Maritime et les Syndicats.

Après FESTI' ASSO le SIVOM et le SICOM lance le Guide des 2 Monts.

Un nouveau guide pour accompagner chacun dans son quotidien, une aide pour répondre aux questions: qui peut m'aider pour mes démarches administratives ? et a quel endroit ?, mon fils souhaite pratiquer l'escrime, sur quelle commune je peux trouver un club ? ou une asso ? pour répondre à sa demande, même chose pour la culture, les rancios et autres. Un guide pour vous accompagner à chaque âge.

Le tissu associatif de notre territoire des 2 Monts est extrêmement varié et dynamique, cette richesse favorise le bien-être de nos habitants.

Par ce guide, nous avons décidé de mettre en valeur les services, les actions, les activités, la solidarité et toutes les valeurs que porte les bénévoles au travers des associations.

Les syndicats de Communes du territoire des 2 Monts, en partenariat avec la CAF, vous offrent aujourd'hui ce guide qui nous l'espérons deviendra vite indispensable. Il est consultable également sur internet en scannant le QR code au dos du guide ou directement sur les sites internet des communes pour celles qui en disposent.

Ce guide a été créé par une entreprise locale le « Studio KEVART » de Saint-Aigulin avec la participation de toutes les communes. Nous tenons à remercier tous les bénévoles, qui agissent au quotidien en offrant leur temps, leur énergie et leur engagement sans faille et qui jouent un rôle primordial dans l'attractivité de nos communes.

Merci à tous les habitants qui par leur participation donnent un sens à tout ce dynamisme.

ENVIRONNEMENT**Travaux sur les bords de Dronne :
Le programme pluriannuel se déploie**

Dans le cadre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau sur la Dronne aval, l'entreprise Aquitaine travaux rivières (ATR) a procédé de septembre à octobre 2023 à l'entretien de la végétation présente sur les berges sur un linéaire de 6.400 mètres.

Cet entretien courant et raisonné de la végétation présente en berge a commencé sur le secteur de Saint-Aigulin le 21 septembre 2023.

Il a été proposé aux élus de pouvoir visiter ce chantier et de prendre connaissance du travail réalisé depuis l'intérieur du cours d'eau avec la barge de l'entreprise : visite réalisée le 13

octobre 2023 au départ de l'aire de co-voiturage de Saint-Aigulin en contre-bas du pont de pierre.

Nous remercions les équipes du SABV pour la coordination de ces travaux et pour le lien fait avec les propriétaires de parcelles en bord de rivière. L'occasion de rappeler que le syndicat dispose également de la compétence NATURA 2000 qui consiste en une mission d'animation qui a vocation à accompagner localement et au cas par cas chaque propriétaire, agriculteur, collectivité, commune ou association désireuse de travailler durablement sur l'aménagement du territoire.

HOMMAGE À JOËL BONIFACE, MAIRE DE CHALAIS**Un fervent défenseur de la ruralité et un amoureux de nos rivières disparaît...**

Les rivières ne demandent pas la permission pour couler, elles tracent simplement leur chemin, portant avec elles la vitalité de la terre. De même, un véritable leader, ne cherche pas à commander, mais à guider, à assurer que la vie qui dépend de ces cours d'eau reste florissante et pure.

« Au cours de ces quatre années passées à tes côtés au sein du syndicat d'aménagement du Bassin Versant (SABV) de la Dronne Aval, j'ai eu la chance de connaître un mentor au franc parler, une personnalité sincère et passionnée. Ta dévotion envers la ruralité et l'intérêt porté à l'eau qui coule dans nos rivières ont fait de toi un fervent défenseur de causes essentielles, laissant un impact durable sur notre territoire et notre environnement.

Travailler à tes côtés a été une source d'inspiration. Ton authenticité et ta franchise ont créé un environnement propice à l'échange d'idées, à l'apprentissage.

Je suis pour toutes ces raisons, reconnaissante d'avoir croisé ton chemin,
Avec gratitude »,

Ta collègue vice-présidente du syndicat
Anne D.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LOI ANTI-GASPILLAGE

CE QUI VA CHANGER EN 2024

À partir du 1er janvier 2024

LES BIODÉCHETS

(restes alimentaires, déchets biodégradables...)

N'IRONT PLUS DANS LE SAC NOIR ET DEVRONT ÊTRE COMPOSTÉS.



OU TROUVER UN COMPOSTEUR ?

Les composteurs individuels **SONT FOURNIS GRATUITEMENT AVEC BIOSEAUX** sur simple demande auprès de :

- Votre mairie
- Votre déchèterie
- La communauté de communes

05 46 48 78 34 ou

service-om@haute-saintonge.org

JE N'AI PAS DE JARDIN, COMMENT FAIRE ?

Des sites de compostage partagés seront prochainement mis en place dans vos communes, avec un accompagnement spécifique.

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AU SUIVI DU COMPOSTAGE PARTAGÉ, OU VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

Contactez le service déchets

service-om@haute-saintonge.org

POUR COMPOSTER, SUIVEZ LA RECETTE !

1 DU VERT MATIÈRES HUMIDES

Epluchures, restes de repas, herbes, tontes...



2 DU BRUN MATIÈRES SÈCHES

Feuilles, brindilles, broyat de végétaux, copeaux de bois... Recouvrez votre ajout par du brun pour éviter les moucheron et les odeurs !

3 DE L'AIR

Grattez et brassez dans le composteur votre ajout avec les matières organiques déjà présentes.



4 DE L'EAU

Maintenez une humidité suffisante dans le composteur. Après 5 à 6 mois la matière s'est totalement transformée en humus !



5 COMPOST

Videz votre compost une fois par an et utilisez l'humus pour votre jardin !



! Viandes, poissons, laitages, agrumes peuvent être présents en petits morceaux, recouverts de brun.

- Mégots, sacs, matières recyclables, litière...



COMPOSTEUR



www.haute-saintonge.org

MÉDIATHÈQUE

Rétrospective de l'année 2023

Cette année encore, les enfants des écoles de Saint-Aigulin et des communes environnantes se sont vu proposer de nombreuses et diverses animations : ateliers créatifs du mercredi, animations dans le cadre de la fête de la science, ou du fil rouge des médiathèques de Haute-Saintonge, autour de « l'eau ».

Les 6 classes de l'école élémentaire sont également venues participer à des animations comme celles sur l'eau en juin ou celles en octobre sur la semaine du goût. A compter de septembre 2023, les médiathèques du réseau ont proposé des animations en rapport avec un autre thème fil rouge « à l'italienne ». Nous avons fait un atelier pantin de Pinocchio et avons eu une initiation à l'italien ainsi qu'un spectacle chanté animé par Jean Métégner.

Rappelons l'existence de l'atelier Scrabble. Depuis plus d'un an les joueurs se retrouvent tous les 15 jours pour une après-midi de jeux et toujours dans la bonne humeur !

Une petite nouveauté, « l'atelier jeux de société » créé depuis le mois de novembre 2023. N'hésitez pas à venir les rejoindre pour un moment de convivialité !!

Et bien entendu, tous les mois, vous pouvez trouver de nouveaux romans, suspens, biographies.... sur les différents rayonnages de votre médiathèque.

Si vous avez des propositions d'acquisition, faites-nous en part.

Meilleurs Vœux 2024 !



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Saint-Aigulin aura bientôt son plan communal de sauvegarde (PCS)

Pour le rendre possible, nous avons besoin de vous !

En cas de survenance d'une crise mettant en péril la sécurité des biens et des personnes, la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 positionne les communes comme l'un des principaux niveaux d'intervention.

Aucun territoire n'est à l'abri de situations déstabilisantes nécessitant une réaction rapide (catastrophe majeure, phénomène climatique extrême, perturbation de la vie collective, problème sanitaire, accident de toute nature...).

A ce titre et dans le cadre de la mission de protection générale des populations, le plan communal de sauvegarde (PCS) formalise en fonction des risques connus, les dispositions à prendre au niveau local pour prévenir et participer à la gestion de la crise.

La vocation du PCS est d'organiser à partir de l'ensemble des moyens matériels et humains locaux les dispositions à prendre en matière d'information préventive et de gestion d'un sinistre : diffusion des recommandations de comportements, alerte des populations, soutien aux sinistrés et appui aux services de secours.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Après avoir recensé les risques connus et les moyens disponibles (moyens humains et moyens matériels) et avoir déterminé les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, la mise en œuvre du PCS détermine :

- L'alerte et la mobilisation des membres du poste de commandement communal ;
- La localisation de l'« événement » sur la commune ;
- La détermination de la « zone de danger » et son « périmètre de sécurité » (ceci peut par exemple dépendre de la force et la direction du vent ; des marées...) ;
- La mise en place si nécessaire d'itinéraires de déviation ;
- L'information à la population par tous les moyens de communication possibles : automate d'appels téléphoniques, fax, haut-parleurs, panneaux lumineux,

haut-parleurs embarqués ;

- La sélection de sites d'accueil ou d'hébergement en fonction de leur situation géographique par rapport au sinistre, ainsi que la mise en œuvre de la logistique ;
- La tenue d'une main courante événementielle ;
- La réquisition d'établissements conventionnés de la commune ;
- L'organisation du retour à la normale et l'édition de comptes rendus d'événements.

LES ÉVÈNEMENTS CONCERNÉS

- Risques naturels et climatiques : inondations, glissements de terrain (glissements, chutes de blocs, effondrements, affaissements, etc.), feux de forêts, séismes, canicules, tempêtes (vent violent), orages, cyclones, tornades, fortes chutes de neige, verglas, avalanches, grêle...
 - Risques technologiques : accident industriel, rupture de barrage, accident nucléaire, accident lors du transport de matières dangereuses par la route, le fer, les canalisations, les voies fluviales ;
 - Risques sanitaires : pandémie, pollution de l'air ou fluviale, pollution du réseau d'eau potable ;
- Des accidents de grande ampleur, par exemple lors d'une manifestation, d'un rassemblement.

Pour pouvoir le définir avant d'envisager de le mettre en œuvre, il est nécessaire de solliciter la population qui fait partie des ressources à mobiliser en tel scénario catastrophe.

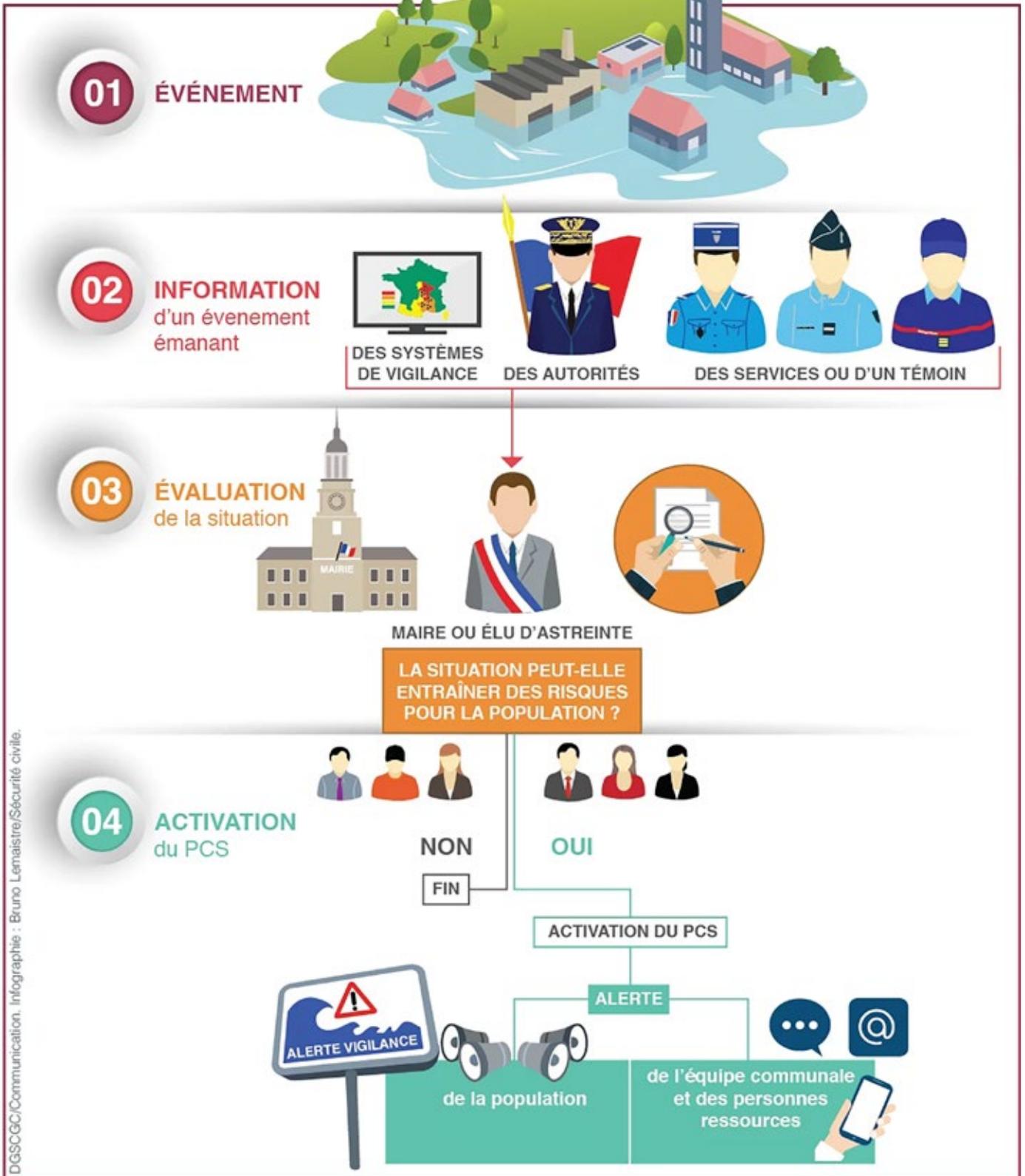
Une réunion publique d'information est donc organisée le vendredi 9 février 2024 à 18h au Foyer municipal de Saint-Aigulin.

Nous avons besoin de vous !



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Un PCS ? Quésaco ? Et pour quoi faire ?



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Hommage à Tony Poncet



Les 5, 6 et 7 avril 2024, Saint-Aigulin rendra hommage à Tony Poncet.

Nous vivrons un événement exceptionnel, placé sous le signe de la musique et en particulier de l'opéra.

Ténor français d'origine espagnole, après s'être fait remarquer pour sa bravoure lors de la guerre d'Espagne, Tony Poncet fera vibrer les plus grandes scènes américaines mais aussi mexicaines, canadiennes et bien-sûr françaises de 1950 aux années 1970 avec sa « voix puissante aux aigus ahurissants ».

Il mourut à Libourne des suites d'une longue maladie le 13 novembre 1979 et fut inhumé à Saint Aigulin où son épouse et sa fille vécurent longtemps.

Durant ce week-end qui lui sera dédié :

- Une exposition lui sera consacrée ainsi qu'une conférence.

- Une plaque commémorative sera apposée à l'entrée du cimetière

- Des concerts seront organisés avec, en point d'orgue, un récital de **Kévin Amiel le dimanche 7 avril**. Ce jeune ténor français, l'un des plus talentueux de sa génération, se produit sur les plus grandes scènes françaises.

Les enfants des écoles de Saint-Aigulin, le chœur académique « ACAD Ó CHEUR » (chœur d'adolescents de l'académie de Poitiers) et l'Ensemble Vocal de la Dronne participeront également à cet hommage.

Les associations « Art, Culture et Loisirs », « Les Amis de l'Orgue de Saint-Aigulin » et « l'Ensemble Vocal de la Dronne » en étroite collaboration avec les « Eurochestreries » vous donnent rendez-vous les 5, 6 et 7 avril 2024 !

SERVICE TECHNIQUE

Un changement de cap pour Christophe !

Notre agent à la paire de tongs la plus stylée de tous les bassins de piscine de Saint-Aigulin et de Navarre a pris une autre direction après une vingtaine d'années de bons et loyaux services pour le compte de la commune de Saint-Aigulin. L'occasion de saluer tout le travail accompli et la disponibilité dont il a fait preuve durant ces années de travail en équipe. Au-delà de son caractère sympathique, nous perdons au sein de notre équipe de service technique un pompier mobilisable en semaine mais nous sommes heureux de le voir évoluer vers d'autres horizons et prendrons plaisir à le saluer quand il interviendra dans les parages.

Belle continuation à toi « kiki » et au plaisir !



SERVICES PETITE ENFANCE

Les P'tites Plumes



Notre association d'assistantes maternelles agréées a pour but le développement et la sociabilisation des enfants. En nous retrouvant entre professionnelles de l'enfance, nous luttons contre une certaine forme d'isolement professionnel et nous partageons lors de nos rencontres nos savoir-faire. Ces temps permettent aussi aux enfants dont nous avons la garde d'interagir avec d'autres enfants gardés par une autre assistante maternelle de notre association.

Nous nous retrouvons tous les jeudis matin dans la maison de la petite enfance située en contre-bas de l'école maternelle de Saint-Aigulin et nous participons aussi à de

nombreuses activités enrichissantes proposées par exemple par le RPE (Relais Petite Enfance) véritable lieu d'information, de rencontre et d'échanges encadré par une animatrice multi-compétente. Nous essayons également de profiter des différentes structures proposées par la commune (parc de jeux, city stade et bientôt la piscine qui réouvrira ses portes !).

Si vous êtes assistante maternelle et que vous désirez rejoindre notre collectif... notre porte vous est ouverte !

Si vous êtes parents d'un enfant dont vous envisagez un mode de garde, contactez-nous, nous vous expliquerons comment nous travaillons !

VIE MUNICIPALE

Un nouveau Conseil Municipal des Jeunes

Le jeudi 23 novembre 2023 se déroulaient de nouvelles élections pour former un nouveau Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Dix enfants de l'école élémentaire Jean Ferrat et un collégien en font partie.

Ont été élus:

Mylah Beharic Leal - Juan Carradore - Rose Dupuy Bruet -
Kalvin Grolleau - Lezy Hervoix Perry
Nayla Maclair - Alyna Pali - Ella Piffre - Olivia Poirier - Giulia

Roulet et Martin Trotet

Le mercredi suivant, le 29 novembre, se tenait la première réunion constitutive de cette nouvelle mandature et y ont été élus :

Maire : Martin Trotet

1^{er} adjoint : Juan Carradore

2^e adjoint : Olivia Poirier

3^e adjoint : Rose Dupuy Bruet



SERVICES À LA PERSONNE

ADMR : Au service de notre territoire !

D'abord une petite pensée pour tous ceux qui nous ont quittés cette année et ils sont nombreux...

Puis un regard sur 2023, après les années COVID, c'est une reprise progressive de toutes les animations :

- Réunions trimestrielles des salariés des 2 sites autour d'un pique-nique avec les Assistantes de Gestion, les Co-Présidents et les bénévoles visiteurs.
- Participation aux animations locales : FestiAsso et brocante à Montguyon en septembre.
- Retour de la Gratifieria en Octobre à Montguyon.
- Mise en place de la « Goguette ADMR ». Nos clients sont conduits par leur intervenante, leur conjoint ou aidant dans une salle municipale, à Montguyon ou St-Aigulin. Ils y

trouvent une animation et un goûter avec une ambiance conviviale et chaleureuse. Servis par les Présidents, salariés et bénévoles, ils papotent, chantent, dansent et s'éclatent !

Les rencontres sont prévues mensuellement pour l'an prochain. Enfin, outre notre participation aux animations locales, nous organiserons une nouvelle Gratifieria le 13 octobre 2024 à la salle polyvalente de Montguyon.

Toujours au service de notre territoire, l'ADMR vous souhaite une très heureuse année 2024. Encore tous nos vœux à vous, bénéficiaires, salariés, bénévoles, administrateurs et élus de toutes les communes, qui nous soutiennent et nous accueillent avec bienveillance et générosité.

Merci à tous et Bonne Année 2024 !

DONNEURS DE SANG

Le lundi 27 novembre, l'EFS de Saintes nous donnait rendez-vous pour l'ultime collecte de sang de l'année 2023. À cette occasion, nous espérons bien retrouver un bilan de collecte meilleur que les deux précédents.

À l'issue de la matinée, l'équipe du Docteur Jardel est repartie avec 57 poches de sang récoltées parmi 61 candidats et candidates à un don de sang.

À noter également la présence d'une personne qui a fait un don pour la toute première fois, bienvenue à elle et nous lui souhaitons qu'elle reproduise ce généreux geste de nombreuses fois dans sa vie.

Ce bon résultat nous procure quelque part un peu de baume au cœur. Oui, nous bénévoles nous ne donnons pas que du sang, mais aussi beaucoup de notre temps libre. Notre récompense tout comme notre salaire n'est pas dans une quelconque rémunération, mais dans l'espoir que notre investissement, ainsi que celui des donneurs de sang aura permis de sauver des vies humaines, même si ces bénéficiaires, anonymat oblige ne pourront pas nous en remercier. Un regret cependant c'est que nous ne soyons pas plus nombreux à répondre présents lors des collectes organisées sur tout le territoire.

Avec moins de 5 % de la population potentiellement donneuse, un peu plus en ce qui nous concerne, nous avons de quoi faire largement mieux que ce que nous réalisons.

Pour l'année 2024 il est prévu pour notre ADSB, quatre collectes, qui se dérouleront les lundi 5 février, 13 mai, 23 septembre et 25 novembre de 8h30 à 13 h au foyer municipal.

En plus de ces dates, nous avons programmé notre Assemblée Générale le samedi 23 mars au soir. Elle se tiendra à la salle des fêtes de Boscannant. Tous les donneurs et donneuses actuels et anciens sont cordialement invités à cette manifestation ainsi que les personnes intéressées.

Dans nos projets pour cette nouvelle année nous devrions une nouvelle fois rencontrer les élèves des classes de CM1 CM2 de La Clotte et enregistrer leur participation au concours de dessin organisé par notre fédération. Malgré un courrier adressé en début d'année scolaire à Mme la Principale du collège nous regrettons de n'avoir pas reçu de réponse à notre demande d'intervention afin de présenter le don de sang auprès des élèves de cet établissement, peut être aurons-nous l'heureuse surprise d'avoir une réponse positive pour ce début d'année auprès du nouveau principal ?

Pour cette nouvelle année nous vous espérons nombreux et nombreuses à nos collectes afin de satisfaire aux importants besoins de l'EFS et des malades.

L'Association des Donneurs de Sang Bénévoles vous souhaite une très belle année 2024 !

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Les activités de fin d'année



La fin de l'année civile s'est achevée et comme chaque mois de décembre, les activités se sont succédé au sein de l'école Jean Ferrat.

Fidèles à nos valeurs républicaines, l'école élémentaire était une nouvelle fois présente à la cérémonie du 11 novembre. Après avoir lu un poème, accompagnés du Conseil Municipal des Jeunes, les 40 courageux élèves, présents malgré une météo incertaine, ont fait résonner leurs voix au son de « La Marseillaise ». Un engagement fort, pour nos Anciens et pour le Devoir de Mémoire, que nous continuerons d'honorer encore longtemps.

Un mois plus tard, que les festivités commencent. Le jeudi 14 décembre, les élèves ont arpenté les rues de notre commune afin de décorer 38 des 45 sapins mis en place par les Services Techniques. En effet, cette année, nous avons eu le plaisir de partager notre tâche avec nos amis de l'école maternelle qui se sont fait une joie de décorer 7 sapins dans le cadre de l'École du Dehors.

Le samedi 16 décembre, quelque cent enfants se sont réunis afin de former, comme l'an passé, la Chorale de Noël. Nous avons interprété 5 chants, certains traditionnels et connus de tous, d'autres plus originaux mais tout aussi vibrants. Un beau moment qui a permis de réunir de nombreuses familles à l'occasion du magnifique Marché de Noël organisé par l'ASA.

Le lundi 18 décembre, l'Inter-Association et le Comité des Fêtes, par leur financement, ont permis aux 210 élèves des écoles maternelle et élémentaire d'assister au spectacle « Le Tour du Monde à Noël », réalisé par la



compagnie locale Laida Production située à Saint-Pierre-du-Palais. A la fin de la représentation, petits et grands ont eu le droit à une visite surprise... celle du Père Noël. Sourires et émerveillement ainsi que joie et bonheur étaient au rendez-vous.

Le lendemain, mardi 19 décembre, les festivités continuaient au cinéma de La Roche-Chalais. Pour le traditionnel Cinéma de Noël, l'ensemble des élèves de l'école ont vu « Les Inséparables », film d'animation racontant les mésaventures d'une marionnette fugueuse se prenant pour Don Quichotte et d'un ours en peluche abandonné, passionné de rap. Une histoire d'amitié belle et originale qui a su conquérir le cœur des élèves.

Jeudi 21 décembre, enfants et adultes se sont parés de leurs plus beaux pulls et accessoires de Noël à l'occasion du Repas de Noël. Un beau moment organisé par nos agents de cantine qui se sont appliqués à faire du réfectoire une véritable salle de fête.

Enfin, durant une semaine et demie, chacune des 6 classes a pu profiter gratuitement de deux créneaux de patinoire, mise à la disposition des écoles par l'ASA. Chutes et rires étaient au rendez-vous.

Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école qui ont permis de faire de cette fin d'année un moment magique rempli de joie et de tendresse.

L'ensemble de l'équipe pédagogique vous souhaite une très belle année 2024 !

Le Directeur, K. FRANCOUT

NOUVELLE BOULANGERIE



La boulangerie Pâtisserie FL a ouvert ses portes !

La même passion dès l'âge de 16 ans. Monsieur dans le laboratoire à pâtisser, Madame dans le magasin pour la vente.

Après 20 ans de passion pour ces métiers, ils concrétisent enfin leur projet de vie, celui d'ouvrir leur boulangerie pâtisserie FL et de travailler ensemble.

Charline et Germain sont heureux de vous ouvrir les portes de leur boulangerie pâtisserie après quelques "petits" travaux d'aménagement de la boutique.

FESTIVITÉS

Le Comité des fêtes



La fin de saison a profité d'une météo exceptionnelle et la fête des vendanges a d'ailleurs été un véritable succès.

Plus de 130 exposants ont débarré, dimanche 1^{er} octobre, pour la brocante d'automne. Certains exposants ont même été placés à proximité de la rue principale de Saint-Aigulin : jardin public, le long de la rue Victor Hugo complètement remplie, fermée à la circulation pour l'occasion.

De nombreux visiteurs sont venus chiner. La restauration organisée par le comité des fêtes a rencontré un franc succès. Une fête foraine bien aménagée, et un défilé de majorettes ont fini d'agrémenter cette journée bien ensoleillée.

Le 18 décembre nous avons participé au spectacle du Noël des enfants des écoles élémentaire et maternelle

aux côtés de l'inter- association.

En attendant d'avoir le plaisir de vous retrouver à l'occasion de nos prochaines manifestations, le comité des fêtes vous souhaite une bonne et heureuse année 2024.

LA PRÉVISION DES MANIFESTATIONS 2024 :

20 avril et 25 mai : loto
 18, 19, 20 mai : fête foraine avec brocante le dimanche 19
 21 juin : fête de la musique avec chanteurs
 14 juillet : soirée Moules Frites avec feu d'artifice offert par la municipalité
 14 août : soirée dansante avec repas (programme en cours)
 Le 28 et 29 septembre : Fête des vendanges avec brocante le dimanche.

L'équipe du Comité des fêtes

NOUVEAU COMMERCE

La maison Helléon : Un projet de famille

Il était une fois à Saint-Aigulin un rêve de famille qui devint réalité.

Deux artisanes du verre Mère et fille ouvrent une échoppe mi-cantine, mi-boutique.

Au détour de la rue Victor Hugo on déguste soupe, salade, tartines de saisons, mettant à l'honneur les producteurs locaux et le plus souvent bio.

Pour les futurs addicts, les fans de bijoux, les amateurs d'art et d'artisanat : des bijoux en verre filé et soufflé, de la laine canine filée, des créations en verre « tiffanys », et tant d'autres surprises au gré des artisans qui posent leur bagage à la Maison Helléon.

Venez musarder entre la restauration/salon de thé et les découvertes d'objets.

Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 14h et de 15h30 à 17h30.

Réservation conseillée, plat à emporter et bientôt un click and collect



FESTIVITÉS

Le Marché de Noël de Saint-Aigulin



Chaque année, le marché de Noël rythme le temps des festivités. Un univers de parfums gourmands, de trésors d'artisanat et de lumières se déploie au détour des allées et des petits chalets de bois. On savoure l'instant, on prend le temps et on se laisse porter par la féerie du moment !

Le marché de Noël s'est installé pendant deux jours sur la place Jean Mermoz et dans le foyer municipal de notre commune.

Encore une fois l'association avait fait les choses en grand ! La patinoire a fait carton plein pour le plus grand plaisir des amateurs de glisse. Tous les exposants venus pour l'occasion avec leur hotte de produits régionaux et d'idées originales de cadeaux ont été enchantés de ces deux jours. On observe une hausse significative de la fréquentation.

De nombreuses animations ont rythmé la vie de ce marché : spectacles, ateliers créatifs pour les enfants, jeux en bois, défilé aux flambeaux, chorale des enfants, karaoké, balade en calèche... sans oublier la visite du Père Noël !

Un grand merci à nos bénévoles qui chaque année, contribuent à assurer à nos animations, un succès toujours grandissant.

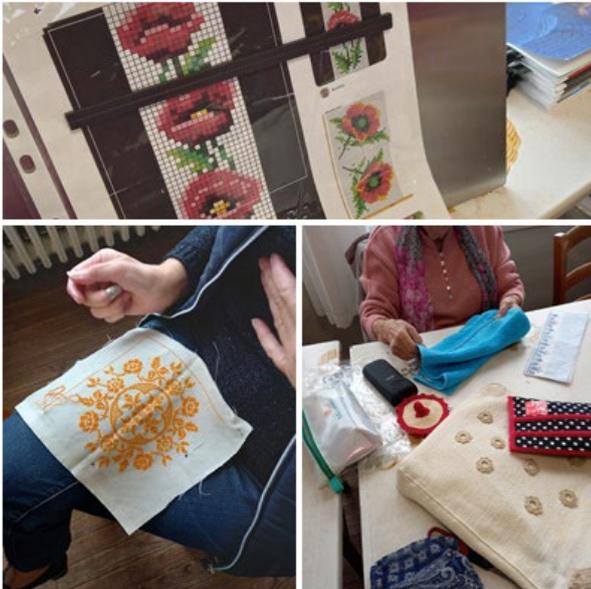
Toute l'équipe de l'ASA vous souhaite une bonne année à tous !

Nos prochaines manifestations pour 2024 :
30 mars : Loto de Pâques
28 avril : Fête de Printemps

L'équipe de l'ASA



ABÉCÉDAIRE



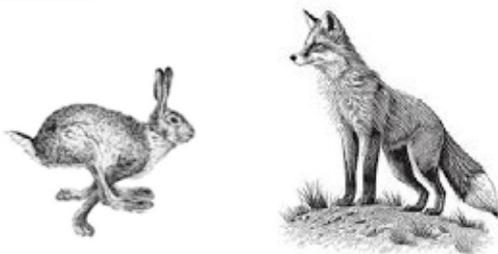
Notre club vous ouvre ses portes les lundis après-midi :

Le lundi tous les 15 jours, nous nous retrouvons pour de nombreuses activités en vue de la préparation des marchés de Noël. Vos visites sont les bienvenues. Venez nous rencontrer au club et partager un moment de convivialité.

A Bientôt !

Annie & Dominique

ACCA SAINT-AIGULIN



RENDEZ-VOUS À NE PAS RATER :

Le 9 Mars 2024 : L'association de chasse organise une Chasse à courre au lièvre
Suivie d'un repas au local de chasse **UNIQUEMENT** sur réservation

Tout au long du mois de Mars : Chasse au renard

Le 13 Avril 2024 : Pour la première fois à Saint Aigulin et en Charente-Maritime une épreuve unique en France dans le domaine de la recherche au sang (ouvert à tous)
UNIQUE EN FRANCE
Cette épreuve sera suivie d'un repas au local de chasse **UNIQUEMENT** sur réservation.

Pour plus de renseignements

Veillez contacter :

M. RANCHOU Jean-Christophe

(Président de l'Association) au 06 09 14 33 55

AHRSA



Sortie au Château de la Mercerie

Pour les journées du Patrimoine, les 16 et 17 septembre 2023, le site de la Mercerie était complet. L'ARHSA a donc dû attendre le mardi 26 septembre pour la visite de cet original château du Sud-Charente.

Dans les environs de Villebois-Lavalette, on aperçoit de loin la façade de pierre blanche de 220m de long. Le château, de style néoclassique, a été construit à partir de 1947 par les frères Réthoré et mérite bien sa dénomination de « folie ». Non terminé à la mort de ses créateurs, qui ambitionnaient de faire un « Versailles charentais », le bâtiment est resté à l'abandon pendant environ trente ans. Il a été racheté par la société parisienne Volta et repris par une association de bénévoles locaux qui l'a sauvé de la ruine, a refait les toitures et l'aménagement intérieur. Une galerie présente une magnifique collection d'azulejos (faïences bleues et blanches d'origine portugaise).

Quelle énergie ont eu les habitants des villages de Magnac, Lavalette et Villars pour redonner vie au bâtiment, qui est ouvert à la visite depuis 2013 ! Ils n'ont pas oublié non plus les extérieurs puisque le château est situé dans un parc d'environ 50 hectares avec des essences végétales rares rapportées de ses voyages par R. Réthoré et une roseraie de 700 rosiers.

La visite, commentée avec conviction et force anecdotes par une personne dont la tante était secrétaire de Raymond Réthoré, se termine dans la salle où quelques semaines plus tard sera enregistrée une émission du « jeu des 1 000 € ».

Pour les membres de l'ARHSA l'après-midi se poursuit avec un pot -mémorable- pris sous les halles de Villebois-Lavalette.

Nous nous retrouverons, une fois les fêtes passées, pour notre Assemblée Générale fin janvier, à la salle Jules Ferry, dans l'après-midi.

L'ARHSA présente à tous ses meilleurs vœux pour l'année 2024.

Pour tout renseignement s'adresser :

Nicole Laidet 05 46 04 05 68

ou Anne-Marie Chatain : annemarie.chatain@sfr.fr

AMSA-ROCKSHOOL



Le Kayak se réinvente en 2024 !

L'association AMSA a terminé l'année 2023 en beauté avec une soirée Hardrock qui a ravi les oreilles du public venu nombreux le samedi 2 décembre dernier applaudir les groupes The Soundroots, Dirty Dogz et Dark Dogs.

Pour cette année 2024, l'AMSA décide d'aller sur de nouveaux terrains musicaux en programmant une soirée Karaoke de pré Saint-Valentin le samedi 10 février qui s'annonce atypique, puis, le samedi 9 mars la salle du Kayak recevra le groupe charentais celtique The Crogs pour fêter la Saint-Patrick avant l'heure ! S'en suivra le samedi 4 mai une soirée inédite car le Kayak recevra pour

la première fois un groupe de rap émergent aux teintes rock avec Valjean.

Enfin, le samedi 15 juin, l'AMSA terminera sa saison avec la soirée de sa Rockscool où les élèves viendront présenter leur travail de toute l'année !

En résumé :

- Samedi 10 février : Soirée Karaoke de Pré-St Valentin
- Samedi 9 mars : Concert Celtique/Pop/Folk : The Crogs / Mart / Aryon
- Samedi 4 mai : Concert Rap/Rock : Valjean / Taria / Flexible Groove Party
- Samedi 15 juin : Soirée Rockscool

Les bénévoles de l'AMSA vous souhaitent une excellente année 2024 !

AMICALE DES PÊCHEURS



C'est une nouvelle saison qui commence avec un niveau d'eau, dans nos ruisseaux et notre rivière de la Dronne, revenu à la normale suite aux pluies abondantes du dernier trimestre 2023.

Fin septembre début octobre alors que le niveau d'eau était très bas, le syndicat de rivière – le SABV Dronne aval - est intervenu sur la Dronne entre Champagne et le barrage de La

Roche-Chalais pour enlever embâcles et arbres morts.

A l'occasion de cette nouvelle année, l'Amicale des pêcheurs présente à toutes et tous ses meilleurs vœux et vous souhaite une belle saison de pêche !

PS : Prenez note de la date dans notre prochaine assemblée générale qui se déroulera salle Jules Ferry le 16 février 2024 à 19h.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2023



C'est par une splendide matinée très ensoleillée que s'est déroulée la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 et l'hommage aux morts pour la France en opérations extérieures.

Le défilé se déplace de l'ancienne mairie vers le monument aux morts, accompagné de la musique Amazing Grace Scottish. Il est constitué des porte-drapeaux d'une délégation de sapeurs-pompiers, des élus, des anciens combattants, des élèves de l'école élémentaire et d'un public nombreux.

Arrivé sur la place de la Victoire, la cérémonie commence par le « Garde à Vous » des pompiers pour la montée des couleurs. La sonorisation est assurée par Olivier Morcelet.

Ensuite ce sont les allocutions du Président Jacky Gard et de Madame le Maire Brigitte Quantin.

Tout d'abord le président rend un chaleureux hommage à nos poilus et à nos soldats morts pour la France en Opération Extérieure et a une fois de plus insisté sur le devoir de mémoire à transmettre aux jeunes générations ainsi que sur le rejet des profanations de tous genres et des actes terroristes.

Madame le Maire a rendu hommage à son tour à nos anciens et à tous les morts pour la France avant de rendre

hommage à Damien Buil, enfant de la Commune. Des élus du conseil municipal des jeunes (CMJ) ont lu un poème : 14/18 Folie meurtrière de Jacques Hubert Frougier.

Un hommage a également été rendu à travers le dépôt de plusieurs gerbes aux pieds du monument aux morts. La sonnerie aux morts précède la minute de silence et la Marseillaise chantée par des élèves volontaires de l'école Jean Ferrat.

Enfin, les autorités ont salué les porte-drapeaux, la délégation de pompiers, les participants accompagnés de la sono avec « La marche des soldats » de Robert Bruce.

Le Président remercie tous les intervenants : les délégations, les chanteurs, les anciens combattants et le public pour la réussite de cette cérémonie du souvenir.

Les porte-drapeaux rendent un dernier hommage à nos morts devant le monument.

Les anciens combattants et les membres honoraires se sont retrouvés salle Jules Ferry pour l'assemblée générale avant que le vin d'honneur soit offert par la municipalité aux participants.

**PROCHAINE CÉRÉMONIE :
Commémoration du Traité d'Evian le 19 mars 2024 à Saint-Aigulin.**

ASSOCIATION RDN

Cette année l'association RDN quad avait prévu 6 randonnées. Avec la sécheresse de septembre et l'interdiction de circulation, 5 seulement ont pu être organisées.

Depuis plusieurs années maintenant, nous avons activement participé à la journée « nettoyage des chemins » et « Haute Saintonge propre ». Les organisateurs peuvent compter sur notre présence aux éditions 2024 de ces manifestations.

Nous avons apporté un don au bénéfice du téléthon et avons prévu notre planning de la prochaine année. Nos quadeurs ont également contribué au bon

fonctionnement du carnaval.

Notre assemblée générale a été organisée le vendredi 26 janvier à 18h salle Jules Ferry.

Nos chemins sont toujours aussi agréables à pratiquer comme l'ambiance qui règne entre les participants inscrits à nos randonnées.

Nous remercions notre commune et les communes limitrophes de nous donner leur libre accès aux chemins.

Les membres du bureau vous souhaitent une belle année 2024 !

ALLIANCE DE LA DRONNE FOOTBALL CLUB



Un dirigeant et éducateur du club de Football - Sylvain DURU - avait programmé depuis le mois de juin 2023 une sortie en bus au stade MATMUT de Bordeaux, à l'occasion du match BORDEAUX / LAVAL qui s'est tenu le 7 octobre 2023 à 15h00 pour lequel quarante enfants ont été conviés.

Les garçons et filles de la catégorie *U9-U10-U11* ont été sélectionnés pour entrer sur le terrain en compagnie des joueurs des deux équipes. L'un de ces enfants a même pu réaliser son rêve : porter le ballon du match aux côtés de l'arbitre affecté à la rencontre.

Les joueuses et joueurs U14-U15 ont quant à eux été conviés au ramassage de ballons autour du terrain. D'autres joueuses et joueurs du club ont pu porter le drapeau central.

Pour cette grande occasion, le club avait loué un car de 63 places en plus de la mobilisation du minibus de l'Alliance et des voitures des parents et éducateurs présents pour le déplacement. Sous un beau soleil, nous avons partagé un pique-nique devant le stade du

Matmut, les enfants avaient plein d'étoiles dans les yeux devant cet imposant stade que plusieurs découvraient pour la première fois. Le stress de certains est vite retombé lorsque les organisateurs du stade sont venus les chercher pour leur dispenser les règles de conduite à tenir pendant la rencontre sportive qui s'est déroulée sans encombre.

Depuis lors, les matchs de toutes les catégories ont été suspendus par les districts et/ou les arrêtés communaux pris pour cause de pluie.

Le goûter de Noël a quant à lui été partagé le mercredi 20 décembre 2023 à la salle des fêtes de La Roche-Chalais.

Le club de Football espère que vous avez passé de très bonnes fêtes de fin d'année 2023 et en profite pour souhaiter une très bonne santé pour cette nouvelle année 2024.

Comme toujours, merci à vous tous pour l'accueil que vous réserverez à la personne qui passe dans votre quartier vous proposer notre calendrier de L'ALLIANCE.

MFR CHEVANCEAUX

Après-midi enrichissant pour les futurs animateurs en Gérontologie : Rencontre du 5 Octobre 2023 – MFR Chevanceaux Services

Le jeudi 5 octobre 2023, les candidats en formation d'animateur en gérontologie de la MFR Chevanceaux Services ont participé à une rencontre organisée par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime. L'événement s'est déroulé en présence d'animateurs venant d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Montguyon, Jonzac, Saint-Genis-de-Saintonge, Montlieu-la-Garde et Montendre avec des résidents de leur établissement pour animer des pôles d'activités. Les futurs animateurs ont pu participer et découvrir diverses activités.

Cet après-midi d'animations proposé dans le cadre du dispositif « accueillants familiaux » a permis aux personnes du secteur de Montguyon de rencontrer des professionnels du territoire, de vivre des animations en présentiel. Ces temps de partage ont également permis des échanges entre résidents des EHPAD et les personnes accueillies en familles d'accueil.

Les activités proposées lors de cette journée étaient variées et adaptées aux besoins des personnes âgées.

Elles ont englobé des ateliers créatifs encadrés par une art thérapeute et les animatrices d'EHPAD (Tricot, art floral ou activité bricolage et décoration récup'), des séances bien-être avec une socio esthéticienne, des moments détente avec une reflexologue, du sport adapté avec un jeu de plateau sur le thème des activités physiques, mais également des activités autour de la stimulation motrice.

Au-delà des activités pratiques, cette rencontre a été l'occasion pour les candidats de poser des questions, d'obtenir des conseils précieux, et de discuter des défis et des opportunités liées à la gérontologie. Les animateurs ont partagé leur expérience, leurs astuces et ont évoqué les aspects gratifiants de leur travail, ce qui a permis aux candidats de mieux comprendre les réalités du terrain.

Les candidats ont pu se sentir soutenus et inspirés dans leur parcours de formation, sachant qu'ils peuvent compter sur la collaboration et l'expertise des animateurs des EHPAD.

Cette expérience a enrichi leur formation et les a préparés à relever les défis passionnants du travail auprès des personnes âgées.

Nous souhaitons à tous un beau parcours de formation et une belle année 2024.

CENTRE DE SECOURS DE SAINT-AIGULIN



Ah ! Qui ne connaît pas la Sainte-Barbe ? Pompiers comme non-initiés, tout le monde a déjà entendu parler de la Sainte-Barbe. Celle-ci est la sainte patronne des sapeurs-pompiers, leur protectrice et se célèbre normalement le 04 décembre. Nous, nous l'avons fêtée le 25 novembre 2023.

C'est un véritable temps fort de l'année, le moment où l'on se retrouve, non pas pour décaler, mais simplement pour partager un bon moment dans une ambiance de franche camaraderie, un moment où l'on peut aussi vous rencontrer différemment.

Enfants, parents, grands-parents...vous avez été nombreux et nombreuses à nous rejoindre ce samedi et quelle joie de se savoir entourés !

Sur le rythme de la fanfare « la cocarde bandas 33 », nous avons rejoint le monument aux morts où fût célébrée notre cérémonie, suivie de notre traditionnel défilé motorisé où petits et grands ont pu profiter d'un moment de rêve en montant dans nos véhicules et faire un petit tour.

Clap de fin de notre après-midi en votre compagnie ! Après un après-midi bien chargé, nous avons continué notre cérémonie à la salle des fêtes de la Genétouze. Notre chef de centre Capitaine Bonnin Christophe a remis à certains d'entre nous des médailles, diplômes et certains ont été promus au grade supérieur :

Patrice Pelet : reçoit la médaille échelon Argent pour service exceptionnel

Yann Muller et **Michaël Bonnin** : reçoivent la médaille or pour 30 ans de service

Baptiste Horrereau est promu au grade de Sergent
Marie Bonnin et **Natacha Mien** sont promues au grade de Caporale-Cheffe

Alexis Lafon et **Valentin Ganivet** sont promus au grade de Caporal

Hannah Martin et **Logan Bizet** sont promus au grade de Sapeurs 1^{er} classe

Olivier Morcelet reçoit le diplôme COD4 fluvial

Gaël Bausse reçoit le diplôme de référent hygiène et sécurité

Marine Devaud, Amélien Diaz, Elsa Ollivier, Océane Buisine, Aurélien Mandon, Hannah Martin, Sandy Aubert, Maëva Ganivet et Kévin Aubert reçoivent le diplôme Equipier Secours aux Personnes

Marine Devaud, Maëva Ganivet, Aurélien Mandon et Elsa Ollivier reçoivent le diplôme d'équipier Protection

des Biens des Personnes et de l'Environnement (PBPE)
Baptiste Horrereau reçoit le diplôme du FDF2 et d'accompagnateur de proximité.

Après de longues années de loyaux services, **Pascal Ganivet** prend sa retraite et est nommé au grade de Lieutenant Honoraire.

Pascal, nous te remercions pour ta dévotion et ton sacrifice, ta passion pour ton métier a été contagieuse, la relève est assurée avec Valentin et Maëva « tes enfants »
Nous te souhaitons une bonne retraite !

Merci à tous, les élus de nos communes, les collègues de centres voisins, aux Officiers, aux Anciens Pompiers de Haute Saintonge, à nos familles, nos amis d'avoir partagé cette soirée placée sous le signe du dévouement et la solidarité

Notre année 2023, s'est terminée par notre arbre de Noël avec une journée à la patinoire (organisée par l'ASA), un goûter, pour les enfants du centre de secours.

En soirée et comme tout le monde a été très, très, sage cette année, le Père-Noël est passé et a apporté aux petits comme aux grands de jolis cadeaux.

Merci Père-Noël !!!

Nous tenons aussi à vous remercier pour l'accueil que vous nous apportez chaque année lors de notre passage pour notre calendrier, un moment de partage qui nous tient à cœur, encore MERCI !

L'ensemble du centre de secours vous souhaite une belle année 2024.



TOUJOURS PRÈS DE VOUS, PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES.

PAS ET GALOP



L'assemblée générale de l'association Pas et Galop a eu lieu le 25 novembre 2023, suivie de la randonnée des adhérents le dimanche 26/11/2023, par des températures négatives, offrant de jolis paysages blancs, mais ensoleillés.

Une vingtaine de cavaliers, deux attelages et un cycliste ont pris le départ pour 11 ou 18 kilomètres (au choix) sur les chemins de La Clotte et Saint-Martin-de-Coux. Le repas de midi a ensuite été partagé par une cinquantaine de convives adhérents, dont certains courageux avaient choisi de camper sur place la veille. Le froid n'a pas congelé notre convivialité et la bonne humeur était au rendez-vous.

Nous espérons que de nombreux cavaliers, cyclistes et piétons s'élanceront à nouveau sur les chemins de Saint-Aigulin et des communes voisines en 2024, notamment à l'occasion de l'Aigurando organisée du 30 mars 2024 au premier avril 2024.

L'association organisera aussi une randonnée au départ de la commune de La Génétouze à l'occasion de la randonnée des amoureux, prévue les 24 et 25 août 2024, en espérant y retrouver de nombreux autres cavaliers et marcheurs.

Nous prendrons plaisir également à défiler lors du traditionnel carnaval de Saint-Aigulin.

Toute l'équipe de Pas et Galop vous souhaite une bonne année 2024 !

Pas et Galop

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2024

Certaines dates peuvent évoluer
Ouvert dans le respect des réglementations sanitaires en vigueur.
Port du casque fortement conseillé. Possibilité assurance à la journée 3€.

- **Rando St Valentin. Adhérents**
Dimanche 11 février > Bourses et Martron 17270.
- **Rando des poissons. Adhérents**
Dimanche 3 mars > La genétouze 17360.
- **Participation au carnaval. Adhérents**
Samedis 23 mars > St aigulin 17360.
- **Aigu rando.**
Dimanche 31 mars et lundi 1 avril > St aigulin 17360.
- **Rando des amoureux.**
Samedi 24 et dimanche 25 août > La genétouze 17360.
- **Rando trail.**
Dimanche 8 septembre > Villefranche de lonchat 24610.
- **Rando des adhérents. Adhérents**
Dimanche 24 novembre > (lieu à déterminer)



Renseignements :
J.Jacques : 06 72 16 23 81
Pauline : 06 31 40 56 19
Mail : raud.jeanjacques@gmail.com

Association loi 1901 n° W 171001094.
Siren 750 132 664 00012.
Siège Social mairie de St Aigulin 17360.



ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE V.I.E.



L'Association Intermédiaire V.I.E. (structure d'insertion professionnelle) vous informe du déménagement de son bureau de Saint Aigulin dans les locaux de France Services.

Rappel : V.I.E. met à disposition du personnel auprès d'Entreprises, de Collectivités, d'Associations, de particuliers... N'hésitez pas à nous appeler au **06 03 31 32 54**

TENNIS CLUB DE SAINT-AIGULIN



Ecole de tennis

L'école de tennis accueille les enfants de septembre à juin, les mercredis après-midi de 13h30 à 16h30. L'année 2023 s'est terminée avec un goûter.

L'occasion pour le président de féliciter petits et grands pour leur assiduité.

Championnat régional d'hiver 2023 : bilan sportif de la saison écoulée :

L'équipe féminine termine à la 3^e place sur 6 équipes
L'équipe masculine termine à la 6^e place sur 6 équipes
Félicitations à tous les joueuses et joueurs.

Rendez-vous des manifestations pour l'année 2024

3 lotos : le 15 juin, 10 août, 7 septembre 2024

Le tournoi d'été se déroulera du 1er au 14 juillet 2024 et concernera les seniors et les jeunes 11 et 12 ans

Le président remercie également l'équipe de bénévoles et tous ceux qui s'investissent aux côtés du club pour permettre un bon fonctionnement de l'association.

Le président et son bureau vous souhaitent leurs meilleurs vœux de bonne année 2024

Albert Sandré

LES AMIS DE L'ORGUE



Quel plaisir pour nous de recevoir en notre église de Saint-Aigulin, non seulement l'organiste Carl Grainger, notre voisin de Chalais, pour qui c'est maintenant une habitude de venir chaque année faire magistralement sonner notre orgue, mais aussi le Chœur du Pays de Chalais, composé d'une

quarantaine de choristes amateurs, les uns britanniques, les autres français, dont il est à la fois le chef et l'accompagnateur ! S'il est vrai que l'orgue est un instrument si puissant et de timbres si variés qu'il peut très bien se suffire à lui-même, nous apprécions d'autant plus qu'un organiste de renommée internationale comme Carl Grainger tienne à lui associer un ensemble vocal.

Le dimanche 10 décembre, devant un peu plus d'une centaine d'auditeurs, se sont succédé en alternance tantôt des chants, tantôt des pièces d'orgue seul, parmi lesquels même les plus exercés des musiciens de l'assistance ont pu entendre pour la première fois des œuvres tirées du répertoire anglais. Et ce n'était pas le moindre bénéfice de ce concert que de nous faire entrevoir la richesse du patrimoine musical d'Outre-Manche, encore trop peu connu en France. Dans l'ensemble, le public a été conquis par la cohésion et la force de conviction du chœur et, est-il besoin de le dire, par l'impressionnante maîtrise de l'organiste. En terminant, signalons que, sans que la date puisse déjà en être précisée, l'Assemblée Générale annuelle des Amis de l'orgue de Saint-Aigulin se tiendra dans le courant du 1^{er} trimestre 2024.

LES P'TITES CANAILLES



Le 23 juin dernier l'Association des Parents d'Elèves (APE) « Les P'tites Canailles » a organisé comme chaque année sa kermesse. Les enfants ont pu présenter les chants et les danses appris avec leur maîtresse respective sur le thème des animaux, allant de la banquise jusqu'à la savane puis passant par la ferme pour finir sous l'océan.

Différents stands étaient proposés après le spectacle afin que les enfants puissent s'y amuser et remporter avec eux une petite surprise. La journée s'est terminée par le traditionnel repas afin de tous se rassembler. Au menu, bonne humeur et convivialité.

Pour cette nouvelle année 2023/2024 l'APE a proposé une vente de madeleines au mois d'octobre et une vente de gourmandises de Noël au mois de novembre.

On se retrouve en ce début d'année 2024 avec un loto prévu le samedi 27 Janvier au foyer municipal de Saint-Aigulin, où l'on espère vous compter nombreux, toujours au profit des enfants de l'école maternelle. Courant février sera proposé une vente d'objets personnalisés par les créations des enfants. Au mois d'avril, pour les plus gourmands, une nouvelle vente de madeleines sera organisée.

La kermesse aura lieu le Samedi 14 Juin sur le thème « Flower Power 70's », journée qui promet de beaux souvenirs et où nous vous y attendons nombreux.

Les événements de l'APE se clôtureront le samedi 29 Juin par un loto toujours au foyer municipal de Saint-Aigulin.

Il est primordial de se rappeler que tous ces événements sont pensés et organisés par les bénévoles de l'APE Les P'tites Canailles mais que sans vous et sans votre participation rien ne serait possible alors au nom de l'association, de l'école maternelle mais également et surtout au nom de tous les enfants, un grand MERCI !

Nous profitons également de ce numéro de début d'année 2024 pour vous souhaiter une Bonne Année ainsi que nos meilleurs vœux.

Légende photos : Les différents points d'arrêts du spectacle autour des animaux

L'APE Les P'tites Canailles



ADMINISTRATION

● ADMR SAINT-AIGULIN

Mme Élodie TAILHADE - 58 rue Victor Hugo
 Permanence à Saint-Aigulin : **05.46.70.09.97**
 Lundi et vendredi de 14h à 16h30
 Permanence à St-Martin d'Ary : **05.46.04.45.97**
 Du lundi au vendredi de 8h à 12h
 Ou Plate forme dép. : **0810.600.448**

● ASSEDIC

www.assedic.fr et le **3949**

● CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (Dépt 17)

Mairie de Montendre : jeudi de 13h30 à 16h30
 Point Internet : Visio accueil
 Jonzac : 5 rue des Guits, le jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

● CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

26 avenue Foch - 17500 JONZAC
05.46.48.00.05
 t017029@dgfip.finances.gouv.fr

● CONCILIEUR

Monsieur François HERNANDEZ
 Permanence tous les 2^e mercredi de chaque mois entre 9h et 12h à Montguyon.
 Prendre RDV à la MSAP : **05.46.04.01.45**

● MISSION LOCALE de HAUTE-SAINTONGE

Votre conseillère : Mélanie AUDUREAU
05 46 49 01 79 / 06 07 78 89 86
 Courriel : maudureau.ml@haute-saintonge.org
 ou contact.ml@haute-saintonge.org
 Rendez-vous : Siège à Jonzac : **05 46 48 58 10**
 ou Antenne de Montguyon : **05 46 86 47 07**

● M.F.S (Maison France Services) :

72 rue Victor Hugo : **05.46.04.90.01**
 Permanences : CPAM - Pôle Emploi
 CAF - Mission locale - MSA
 Permanence des finances publiques :
 le lundi matin de 9h à 12h sur RDV

● MAISON DES SERVICES :

72 rue Victor Hugo : **05.46.04.90.01**
 Cartes d'identité / passeport : **06.72.93.55.73**
 Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
 Mercredi 9h à 12h30 et 13h30 à 17h

● SÉCURITÉ SOCIALE :

• C.P.A.M.

4 rue René Cassin - 17114 Saintes
 Rendez-vous avec le conseiller : **3646**

• MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Route de Royan - Montguyon : **05.46.49.27.77**

● SERVICE SOCIAL

Permanence sur Saint-Aigulin
 SUR RDV UNIQUEMENT au **05.46.49.27.77**

● V.I.E.

Antenne de Saint-Aigulin :
 58 rue Victor Hugo : **06.03.31.32.54**
 Conseillère en insertion : Marie-France GUENON
 Antenne de Montguyon :
 32 rue de Vassiac : **05.46.04.08.69**

VIE PRATIQUE

● CABINET DENTAIRE

Mme DIBY Antoinette - 2 place Jules Ferry
05.46.48.37.67

● CABINETS INFIRMIERS

MM. CUSINTINO Thierry et DUBUC Jean-Marie
 44 avenue de Saintonge **05.46.48.06.58**
 Soins au cabinet sur rendez-vous
 Mme BONDU Angélique et CAILLAU Solène
 2 place Jules Ferry **06.31.18.88.15**
 Soins au cabinet et à domicile sur rendez-vous

● CABINET PÉDICURIE-PODOLOGIE

Mme DENOUVION Léa et TORCQ-BLANC Marie
 Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
05.46.04.88.25 - sur rendez-vous

● CABINET MÉDICAL

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
 Dr PETTES Sandrine **05.46.04.88.11**
 Dr BOUMAZZOUGH Abdelaziz **06.23.14.12.65**

● DIÉTÉTICIENNE-NUTRITIONNISTE

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
 Mme Léa BURDINSKA- **06.10.08.39.19**

● KINÉSITHÉRAPIE

Mlle SZÁNTÓ Andrée et Clémence BRIERE
 3 rue Victor Hugo **05.46.04.80.29**

● HYPNOLOGUE / THÉRAPEUTE

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
 Sandrine DASPET **06.33.48.63.51** sur RDV

● MÉDECINS DE GARDE

05.46.27.55.20
 En cas d'urgence seulement, faites le **15**

● OSTÉOPATHIE / OSTÉOPATHE

Mlle SZÁNTÓ Andrée
 3 rue Victor Hugo **06.45.76.59.18**

● POMPES FUNÈRES

CIEL & TERRE : **05.46.70.63.47**
 QUANTIN FUNÉRAIRE : **05.46.04.89.06**

● PUÉRICULTRICE

Service Social de Montendre : **05.46.49.27.77**

● SANTÉ À DOMICILE

Service de Soins à Domicile
 17270 Saint-Martin-d'Ary : **05.46.04.52.26**

● SECOURS CATHOLIQUE

Horaires le jeudi matin de 9h à 12h
 et le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 12h
 Place Jules Ferry - **06.81.86.24.15**

● SOPHROLOGUE

Mme HUOT Delphine - **06.62.26.33.38**

● TAXI - AMBULANCE

QUANTIN AMBULANCE S.A.R.L.
 Gérant BONDU Patrick **05.46.04.80.36**

● TAXI

TAXI CHRISTINE 7J/7 - Conventionné SS
05.46.04.83.17 ou **06.70.12.84.65**

● VÉTÉRINAIRES

Clinique vétérinaire : 35 ter av. de Saintonge
 Docteurs COENEN Katrien, DE WEEER Koen
 et MASSONI Sabrina - **05.46.04.83.66**

NUMEROS UTILES

● GENDARMERIE

Montguyon : **05.46.04.10.13**
 Saint-Aigulin : **05.46.04.80.03**

● AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30
 et de 14h à 17h
 Les lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h30

● CONCILIEUR DE JUSTICE

Mme Catherine QUEILLE
 Permanence 2^e mardi du mois à Montguyon
 de 8h30 à 12h - RDV à prendre en mairie
 au **05.46.86.47.17**
 et à Montendre de 13h30 à 17h
 RDV à prendre en mairie au **05.46.49.20.84**

● POMPIERS

Faites le **18** - Portable le **112**

● S.O.S. Essaims

- Léger Destruction Montguyon - **06.60.05.71.03**
- Claude Gombaudo Le Fieu - **06.09.79.01.90**
- X'TREME La Roche-Chalais - **06.88.38.43.55**

Prestation couverte par la cotisation communale pour l'ensemble des habitants de la commune.

● DÉRATISATION

Ets D.C.G. - La Roche-Chalais
 Tél. : **05.53.91.46.09**

● DÉCHETTERIE

Du mercredi au samedi
 De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
 Tél. : **05.46.70.43.64**

PHARMACIES



● PHARMACIE FORT

74 rue Victor Hugo - 17360 Saint-Aigulin
 Tél. : **05.46.04.80.32**

● PHARMACIE LEVRAUD Guillien

1 place de la Mairie - 17270 Montguyon
 Tél. : **05.46.04.10.06**

● PHARMACIE BONICHON

Av. d'Aquitaine - 24490 La Roche-Chalais
 Tél. : **05.53.91.42.47**

● PHARMACIE DES REMPARTS

6 place Pasteur - 24410 Saint-Aulaye
 Tél. : **05.53.90.42.08**

● PHARMACIE AMAROT

Le Bourg - 17270 Cercoux
 Tél. : **05.46.04.71.28**

PHARMACIES DE GARDE :

www.3237.fr
 Gratuit

AGENDA

Les dates ci-dessus, programmées annuellement, peuvent être modifiées ou annulées par les associations concernées.

JANVIER 2024

Samedi 20 : Soirée spéciale : 30 ans du Karaté
au Foyer municipal
à partir de 19h

Samedi 27 : Loto de l'École Maternelle
au Foyer municipal
à partir de 19h

FÉVRIER

Samedi 3 : Goûter des aînés
au Foyer municipal
de 13h30 à 17h30

Lundi 5 : Don du Sang
au Foyer municipal à partir de 8h
Organisé par les Donneurs de Sang

Vendredi 9 : Réunion publique sur le PCS (Plan Communal de Sauvegarde)
au Foyer municipal à 18h

Samedi 10 : Soirée Karaoké
de Pré-Saint Valentin
Le Kayak à partir de 21h
organisée par l'AMSA

Samedi 10 : Loto des Majorettes
au Foyer municipal à partir de 19h

Vendredi 16 : AG des Majorettes
à la salle Jules Ferry

Samedi 17 : Loto des anciens pompiers de la Haute Saintonge
au Foyer municipal
à partir de 19h

Samedi 24 : Loto du Football
au Foyer municipal
à partir de 19h

MARS

Samedi 2 : Loto du Collège
au Foyer municipal
à partir de 19h

Samedi 9 : Loto du Karaté
au Foyer municipal
à partir de 19h

Samedi 9 : Repas ACCA
au local chasse
à partir de 18h

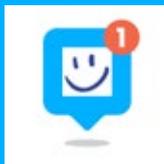
Samedi 9 : Concert Celtique/ Pop/ Folk
avec The Crogs, Mart et Aryon
Le Kayak
à partir de 21h
organisé par l'AMSA

Mardi 19 : Commémoration du Traité d'Evian
Place de la Victoire
à partir de 11h

Samedi 23 : Carnaval
Parcours dans la ville
à partir de 9h30

Samedi 30 : Loto de l'ASA
au Foyer municipal
à partir de 19h

Samedi 30 et 1^{er} avril : Randonnée équestre Pas et galop
autour de la commune
Organisée par les Pas et Galop



Retrouvez toutes
les informations et
alertes de la mairie
sur PanneauPocket

MESSES

Tous les dimanches et fêtes de l'année,
messe à 10h30 à St-Aigulin en l'église St-Fort

FÉVRIER

Dimanche 14 : Saint-Aigulin
Messe des Cendres (10h30)

MARS

Dimanche 24 : Saint-Aigulin

Bénédiction et messe des Rameaux (10h30)

Dimanche 31 : Saint-Aigulin
Messe de Pâques (10h30)

Durant les horaires d'hiver (29 octobre au 31 mars) pas de messe le samedi soir.

Tél. : **05.46.04.80.50**

Mail : paroisse.saintaigulin@orange.fr

Blog : paroissesaintaigulin.e-monsite.com



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Néant

MARIAGES

LAINE Jonathan Rudy Gilbert André
et BAUDA Marie Pascaline Aurélie
marié le 28 octobre 2023

DÉCÈS

GUARINOS Annie Marguerite
décédée le 22 septembre 2023
à l'âge de 70 ans

TER SMITTE Johannes
décédé le 1^{er} octobre 2023 à l'âge de 80 ans

BOISSON Pascal Pierre Jacques-Marie
décédé le 8 octobre 2023 à l'âge de 68 ans

BODY Pierrette Paulette Veuve CRUCHIER
décédée le 19 octobre 2023 à l'âge de 87 ans

GENOT Ginette Jeanne Rolande
Veuve TOSTIVINT
décédée le 28 octobre 2023 à l'âge de 79 ans

SOMOGGI Alexandre
décédé le 8 novembre 2023 à l'âge de 97 ans

DOMENGER Monique épouse ABLONET
décédée le 22 novembre 2023
à l'âge de 77 ans

CAROLINE Juliette Arlette Marie Louise,
décédée le 30 novembre 2023
à l'âge de 91 ans

RAFAILLAC Jean-Paul
décédé le 6 décembre 2023 à l'âge de 67 ans

LAURENT Jean Michel
décédé le 6 décembre 2023 à l'âge de 79 ans

LACOSTE Yolande Marie-José
décédée le 9 décembre 2023 à l'âge de 61 ans

STEFANOTO Louis
décédé le 19 décembre 2023 à l'âge de 95 ans

LAFONT Michèle Suzanne épouse VERNAY
décédée le 23 décembre 2023
à l'âge de 69 ans

André MOQUETTE
décédé le 26 décembre 2023
à l'âge de 84 ans

Habiter un quartier à proximité directe du centre-bourg

SAINT-AIGULIN

TERRAINS À VENDRE

30 LOTS VIABILISÉS

DE 600 À 1 200 M²